

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

REUNION PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 février 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à préciser que Monsieur le Gouverneur, étant retenue par d'autres engagements, arrivera plus tard.

M. RASSAA, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. - Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - Tout le monde est là aussi

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. CAMPSTIEN et Mme MICHAUX sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Quelques arrivées tardives

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Le compte est bon.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2012.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 20 décembre 2012.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2012).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Eloge funèbre de Monsieur Raymond PETIT, ancien Conseiller provincial

M. LE PRESIDENT.- Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues,

Le 11 février dernier, Monsieur Raymond PETIT est décédé à l'âge de 85 ans.

Issu du quartier de Sainte-Walburge et membre du PS, M. PETIT devint Conseiller provincial en 1960, élu par le District de Liège, et fut en charge jusqu'en 1961. Il fut ensuite réélu en 1974 par le même District, et fut en charge jusqu'en 1977. Il présida d'ailleurs notre Assemblée durant ces quatre années.

M. PETIT assumait également plusieurs mandats de Conseiller communal et d'Echevin : il eut en charge les Finances, l'Instruction publique et les Services sociaux. Il entra pour la première fois au Conseil communal de Liège en 1962 et y entra une dernière fois en 1991 suite au départ de M. Edouard Close.

Au nom de notre Assemblée, j'adresserai un message de sympathie et de condoléance à sa veuve et l'informerai que le Conseil provincial a rendu, ce jour, un dernier hommage à son époux.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

V. - Proposition de motion relative à ArcelorMittal

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT.- Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en ce jeudi 28 février 2013. Je vous en donne lecture.

Motion de soutien aux travailleurs de la sidérurgie.

Le Conseil provincial, considérant la décision brutale de la direction d'Arcelor-Mittal de condamner sept lignes de production affectant ainsi directement l'emploi de 1.300 personnes ;

Considérant l'implantation d'Arcelor-Mittal sur le territoire de la province de Liège, ainsi que les travailleurs concernés par cette décision ;

Vu le nombre de sous-traitants implantés en province de Liège, qui œuvrent pour les différents sites d'Arcelor-Mittal ;

Décide :

D'exprimer son soutien indéfectible aux travailleurs touchés par ce drame social et à leur famille, de même que sa profonde indignation à l'égard de la décision d'Arcelor-Mittal de fermer 7 de ses sites de la phase à froid du bassin sidérurgique liégeois.

De faire part de sa grande inquiétude face à cette décision susceptible d'entraîner un bouleversement systémique de l'économie du bassin industriel liégeois.

De solliciter le Gouvernement wallon aux fins que la task qu'il a mise en place examine, en lien étroit avec le niveau de pouvoir fédéral et européen ainsi qu'avec toutes les forces vives au rang desquelles dont les organisations syndicales, patronales et le GRE, l'ensemble des pistes permettant de donner à la sidérurgie liégeoise un avenir, que ces pistes soient publiques (tels qu'un rachat, une expropriation, ou tout autre moyen conforme à la Constitution, et ce afin d'aboutir à une régionalisation et/ou un portage à l'instar de la réflexion qui a été menée notamment pour la FN ou privées (repreneur industriel) permettant de conserver une activité sidérurgique intégrée viable et durable en région liégeoise, et d'ainsi pérenniser l'emploi.

D'inciter le Gouvernement fédéral à saisir la Commission

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

européenne sur base de l'article 102 du traité de fonctionnement de l'U.E. afin de poursuivre Mittal s'il s'avère qu'il n'a pas respecté les règles de concurrence européenne.

D'exprimer sa conviction qu'une politique volontariste et un engagement européen sont absolument nécessaires en vue de dégager un rapport de force assurant la persistance ou la renaissance d'une industrie sidérurgique intégrée et durable, en Europe et en Wallonie en particulier.

De veiller, principalement au sein du Centre de recherche métallurgique soutenu par les pouvoirs publics, à préserver notre savoir-faire industriel en conservant nos brevets et avancées scientifiques développés.

De soutenir les pouvoirs publics pour qu'ArcelorMittal, si le groupe persévère dans sa volonté d'abandonner sa production dans le bassin liégeois, paie ses dette sociale et environnementale, la dépollution des sites désaffectés, ainsi que le remboursement des aides publiques obtenues et cède les outils de production afin d'éviter leur démantèlement éventuel.

D'exhorter plus largement les différents niveaux de pouvoir à recadrer les aides publiques et avantages fiscaux accordés aux entreprises afin de les conditionner davantage à la création d'emplois.

Cette motion a été signée par les cinq Chefs de groupe donc, il y a évidemment unanimité sur le sujet. Elle sera envoyée à l'ensemble des responsables politiques concernés.

VI. - Communication de M. le Président

Je vous informe que ce 27 février, M. le Greffier du Parlement Wallon a transmis à Mme la Greffière provinciale, aux fins d'en donner connaissance à votre Assemblée, la décision rendue ce 26 février par la Commission du Parlement chargée du contrôle des dépenses électorales, à l'égard notamment de MM. Jean-Michel JAVAUX et Marc HODY.

Cette décision déclare partiellement fondée les réclamations

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

introduites à l'encontre de Messieurs JAVAUX et HODY et prononce à leur encontre un rappel à l'ordre en vertu de l'article L4131-5 §2 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

Le document se trouve dans la farde des pièces à consulter.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

J'invite les Conseillers à se présenter, à la fin de la séance, auprès de Mme Valérie HEUCHAMPS, pour la remise de votre carte de parking et pour ceux qui ne l'ont pas encore reçue, votre carte de légitimation.

VII.- Questions d'actualités et questions écrites

Document 12-13/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la pérennité du financement des Agences Immobilières Sociales.

Document 12-13/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'avant-projet de décret relatif aux centres culturels.

M. LE PRESIDENT. - Sept points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs. Les questions A08 et A12 étant du ressort de M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, ont été regroupées.

Je donne la parole à M. Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, le 13 février dernier, un article paru dans la Gazette de Liège m'a interpellé. Il concernait le financement des Agences Immobilières Sociales. Nous somme évidemment au courant que le Gouvernement wallon a programmé le transfert de la compétence provinciale du logement vers la Région en 2014.

Mais alors, que les modalités de transfert de la compétence

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

et des budgets sont toujours en cours de négociation, la Province de Liège a décidé d'anticiper en retirant, dès 2013, la subvention de 125.000 € aux AIS de la province.

A ma connaissance, notre Province est la seule à avoir décidé d'anticiper le transfert sans s'occuper de la question du transfert du budget.

Il est tout de même curieux de constater que la Province décide de couper les vivres à un opérateur en arguant de l'anticipation d'un transfert de compétence sans avoir finalisé les modalités de transfert de cette compétence et surtout, des budgets qui l'accompagnent.

En effet, pour comparer ce qui est comparable, on imagine mal l'Etat fédéral couper les vivres avant d'avoir atterri sur le transfert des compétences et du budget en matière d'allocations familiales par exemple.

Dans une réponse à une question du Député wallon Christophe COLLIGNON, le Ministre du Logement Jean-Marc NOLLET a indiqué avoir entamé, voici plusieurs mois, une réflexion sur le réaménagement des compétences provinciales dans ces domaines.

Son Cabinet a rencontré les représentants de l'APW et des Provinces à plusieurs reprises : fin décembre 2011, 13 janvier et 16 mars 2012 et l'APW a été auditionnée par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2012.

Ces réunions et auditions ont notamment permis de préciser la nature des actions menées par les Provinces en matière de logement et d'énergie. J'imagine qu'en tant que Président de l'APW, vous avez participé à ces rencontres.

Le transfert des compétences provinciales dans le domaine du logement vers le niveau de pouvoir le plus approprié permettra de donner une plus grande cohérence aux politiques qui y sont menées.

Le 19 décembre 2012, l'APW a transmis une note au Ministre contenant une série d'informations relatives aux budgets des Provinces consacrés aux politiques du logement.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Selon le Ministre, ce dossier peut maintenant à nouveau être présenté au Gouvernement où il devrait être décidé de la nature et de la hauteur des transferts à opérer, des budgets provinciaux dans le budget régional afin de compenser les politiques qui ne seront plus menées au niveau provincial.

Compte tenu de ce qui précède, il semble que la décision de la Province de Liège par rapport au financement des AIS est prématurée dans la mesure où aucun transfert budgétaire n'a encore été opéré, des Provinces vers la Wallonie.

La Province de Liège, pressée par une volonté d'anticiper sans attendre le transfert du budget serait dès lors responsable de retirer aux AIS une subvention importante avant même qu'un dispositif régional ait été mis en place.

Monsieur le Député, compte tenu de la situation financière des AIS et du travail important qu'elles font sur le terrain, qu'elles ont pu développer jusqu'à présent grâce à l'intervention de la Province notamment, ne pourriez-vous envisager de revenir sur votre décision et réamorcer la pompe du financement jusqu'à ce que ces négociations avec la Région pour le transfert de la compétence et des budgets soit achevée ?

N'est-il pas dommageable en effet que les AIS, les locataires, les propriétaires et les travailleurs de ces institutions soient les victimes d'une anticipation prématurée ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Madame WATHELET, souhaitez-vous lire votre question ? Non. Je donne la parole à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller vous m'interpellez au sujet du financement des AIS. Vous savez que le Collège provincial a toujours été attentif aux préoccupations des gestionnaires des immobilières sociales et d'une façon plus générale des

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

problématiques du logement dans les communes.

Que vous le vouliez ou non, la compétence des AIS fait partie intégrante du dispositif régional en matière de logement. D'ailleurs, c'est le Ministre du Logement, M. NOLLET qui en est le responsable.

D'autre part, lors du travail considérable effectué par le Conseil provincial lors de la législature précédente, travail auquel votre groupe a participé, nous avons tous opté pour affirmer que le logement faisait partie des compétences que la Région wallonne voulait nous retirer et donc celle-ci n'a pas été retenue dans nos axes prioritaires.

Monsieur le Conseiller, il est utile de rappeler que ce choix a été posé il y a plus de deux ans en décembre 2010.

Avec le Député Président nous avons participé en juillet dernier à une réunion inter cabinet où les axes prioritaires du Conseil provincial de Liège ont été exposés.

De plus, j'ai aussi rencontré les représentants du cabinet du Ministre NOLLET quant aux problématiques de l'abandon des compétences. L'une d'elles, et pas la moindre, est de s'assurer que cet abandon ne pénaliserait pas les opérateurs du terrain. Cette question attend toujours une réponse.

Dès lors, face à cette situation d'incertitude, le Collège provincial emprunte la voie de la prudence non pas Monsieur le Conseiller, en supprimant l'article budgétaire, mais en y inscrivant un euro symbolique laissant ainsi le champ à la poursuite de la réflexion par les instances de la Région wallonne.

Le texte que je viens de vous lire est la réponse mot à mot que j'ai formulée en novembre dernier suite à la question de notre collègue Alain DEFAYS sur la même préoccupation.

Les choses ont-elles changé ? Oui, il y a eu une réunion supplémentaire dont vous ne parlez pas : le 15 janvier dernier.

Nos interrogations sur le calcul des montants, sur le type de dépenses, sur la dette, sur le personnel, ce qui n'est pas rien,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

la préoccupation de ne pas pénaliser les bénéficiaires qu'ils soient locataires ou propriétaires, sont restées sans réponse.

Ou plutôt, comment ça se passe quand on rencontre le Cabinet du Ministre NOTTEL ? Le responsable de la cellule du Cabinet nous répond « qu'il prend bonne note ».

Selon mes informations, la proposition du Ministre ressemble à un véritable holdup sur les Provinces. Je ne connais pas encore le montant du butin.

Nous sommes loin d'une véritable négociation et d'un réel échange qui devait être guidé par le souci de rendre un meilleur service à la population.

Car, Monsieur le Conseiller, admettez que votre raisonnement est étrange pour ne pas dire singulier.

Vous argumentez que le transfert des compétences provinciales a pour but de donner une plus grande cohérence aux politiques qui y sont menées. A contrario, qu'actuellement, il y a une incohérence dans les politiques menées.

Or, Monsieur le Conseiller, si la Province de Liège s'est investie, dans ce cas ci, dans les aides aux AIS, c'est précisément vu l'absence de réponse de la Région Wallonne, voir de certaines Communes, aux besoins non rencontrés des AIS.

Cette analyse porte un nom, nous avons agit dans l'intérêt provincial. Cet intérêt que vous et vos amis d'ailleurs vous combattez et que vous remettez en cause.

Bref, je vous confirme la réelle préoccupation du Collège face à cette situation, c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu un article budgétaire avec l'inscription de l'euro symbolique. En fonction de l'évolution du dossier, il appartiendra au Collège de formuler des propositions à notre Conseil.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Je vais enchaîner, puisque il m'est invité à répondre maintenant à la question de Madame WATHELET.

Madame la Conseillère, avant de répondre précisément à vos questions, permettez-moi d'émettre une réflexion sur les relations entre les Provinces wallonnes et la Communauté française.

L'étude, commanditée par l'Association des Provinces Wallonnes au professeur Christian BEHRENDT, a clairement mis en évidence l'engagement provincial dans les compétences gérées par la Communauté française : on parle d'enseignement, de santé, de culture. Bref, cela correspond à près de 60% des moyens provinciaux. Et comme le soulignait l'éminent constitutionnaliste de l'Université de Liège, la Communauté française est bizarrement absente, voire muette, du débat sur le rôle des Provinces.

Cet état nous le retrouvons dans de nombreux dossiers comme celui concernant le futur décret des centres culturels. Certes des fonctionnaires provinciaux participent aux réunions de la « 3C » comme on l'appelle, autrement dit l'instance d'avis qui réunit les centres culturels, et donc suit l'évolution des travaux mais, à ce jour, aucune concertation politique n'a encore été réalisée.

Bien des zones d'ombre entourent encore la mise en application de ce texte et notamment dans la définition des modalités de subventionnement pour ce qui relève de l'action culturelle spécialisée où rien de transparent n'est précisé.

Il faut savoir qu'après analyse par l'Association des Centres Culturels, il manquerait plus ou moins 2.200.000€ pour mettre en application les règles telles qu'elles se profilent et qu'une période transitoire de 5 ans sera bien nécessaire pour mettre toutes les subtilités du texte en application et étaler dans le temps sa mise en charge financière.

Beaucoup d'obstacles restent donc à franchir dans un agenda très serré qui ne peut vivre trop de tergiversations à l'horizon des élections de 2014.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Vous savez que les pouvoirs locaux tant les Communes que les Provinces sont des partenaires des centres culturels, dès lors, il ne s'indiquerait pas de faire porter sur nous les difficultés financières de la Communauté française.

Pour ce qui concerne votre seconde question, le constat est identique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Document 12-13/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les cars de dépistage de la Province de Liège.

Document 12-13/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le Service de dépistage mobile : suivi réunion du 23 janvier 2013.

M. LE PRESIDENT. - Les questions A09 et A13 étant du ressort de M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE, ont été regroupées. Je donne la parole à M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, le 8 janvier dernier, la Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de la Santé, Madame Fadila LAANAN, a répondu à une question du Député Michel DELAMOTTE concernant les cars de dépistage de la Province de Liège.

La Ministre a notamment indiqué ceci dans sa réponse, je cite « le car de la Province de Liège propose un dépistage du cancer du sein aux femmes de 40 à 69 ans alors que les recommandations internationales en matière de dépistages organisés visent les femmes de 50 à 69 ans. Ceci crée une confusion auprès du public-cible concerné qui reçoit d'une part une invitation de la Province à partir de 40 ans et, d'autre part, une invitation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à partir de 50 ans. L'absence de cohérence entre les messages des Services publics est évidemment préjudiciable à la compréhension et à la participation des femmes au mammothest.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Eu égard au message contradictoire de la Province de Liège, mon administration a rencontré, en 2012, la Province de Liège afin de l'inviter à s'intégrer plus efficacement dans notre programme en invitant exclusivement les femmes de 50 à 69 ans à réaliser un mammothest.

La Province de Liège lui a toutefois signifié qu'elle n'avait pas l'intention d'arrêter le dépistage du cancer du sein pour les femmes de moins de 50 ans. ».

Il semble donc que la Ministre déplore le manque de cohérence entre les politiques de prévention de santé de la part de la Province de Liège et celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Collège actuel semble pourtant attaché à une bonne collaboration entre les deux niveaux de pouvoirs en matière de santé, comme en témoigne la déclaration de politique provinciale pour les années 2012 - 2018, à la page 25, je cite : « l'ensemble de ces activités qui s'inscrivent dans la politique de santé au niveau provincial seront poursuivies en totale concertation avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau du territoire de la province ».

Force est de constater, si l'on s'en tient aux propos de la Ministre, que ce n'est pas le cas.

Le 23 janvier dernier s'est tenue une réunion avec des représentants de médecins généralistes. Il semblerait que l'ensemble des Présidents des Cercles de généralistes de la Province n'y avaient pas été conviés, contrairement à la demande qui avait été faite par le Cabinet de la Ministre fédérale de la Santé en septembre 2012.

Il me semble important que l'ensemble des acteurs concernés soient invités. Les médecins généralistes se montrent unanimement d'accord pour apporter leurs idées à la mise en place d'autres actions médicales provinciales avec les outils et les budgets dont la Province dispose. Ce serait dommage de se passer de leur expertise.

Monsieur le Député, allez-vous rencontrer la Ministre LAANAN

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

afin de travailler à une meilleure cohérence des politiques de dépistage en province de Liège ? Avez-vous l'intention de suivre les recommandations internationales en matière d'âge pour le dépistage du cancer du sein ? Enfin, allez-vous prêter une oreille plus attentive à l'ensemble des professionnels de la santé qualifiés dans ce domaine ?

Je sais que vous avez l'habitude de dire que même si ce serait pour sauver une seule vie, vous continueriez à faire cette politique...

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Oui !

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- ... mais est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer que si vous pouvez sauver 1.000 vies...

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Pas de problème !

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).-... vous pouvez au moins entendre les acteurs et essayer de poursuivre dans cette voie-là, d'entendre les acteurs et de changer votre politique. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. En ce qui concerne le document 12-13/A13 par rapport au Dépistage mobile, je donne la parole à M. BASTIN pour permettre d'avancer dans le débat...

(Discussions dans la salle)

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- ... je souhaite prendre la parole, ce que je fais !

M. LE PRESIDENT.- Vous devriez attendre que je vous cède la parole. Je vous la cède mais je trouve la démarche particulière.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune) - Mais moi j'ai trouvé beaucoup de démarches particulières ces derniers temps, Monsieur le Président, ce n'est pas à vous que je m'adresse mais dans la mesure où nous avons voté une réforme du Règlement d'Ordre Intérieur sous la législature dernière, j'attire

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

l'attention sur l'article 79, paragraphe 2, qui permet dorénavant, à tout membre du Conseil, d'intervenir après une question d'actualité et c'est donc ce que je fais. Je rappelle d'ailleurs que nous avons modifié cet article pour essayer de dynamiser les débats au sein du Conseil. Premier élément.

Deuxième élément, il s'agit donc de deux questions d'actualité, l'une posée par le groupe ECOLO, l'autre par le groupe CDH et je m'adresse plus particulièrement au groupe CDH.

J'ai beaucoup entendu ces dernières heures que ce groupe...

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- CDH-CSP !

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- CSP, pardon Monsieur le Président du groupe ! J'ai beaucoup entendu que ce groupe était opposé à la tenue de débats sur des questions d'actualité, je l'ai regretté très sincèrement mais vous avez dit encore tout à l'heure être opposé à un débat sur la sidérurgie, j'en ai pris bonne note, et bien moi, chacun sa conception de l'actualité mais en matière d'actualité, vos questions à répétition sur les cars de dépistage frôlent l'indécence politique et comme je lis le Règlement d'Ordre Intérieur et que j'essaye de l'appliquer, moi je vous rends simplement attentif parce que si on veut jouer sur les thermes, à l'article 81, sixièmement de ce règlement, qui déclare irrégulières les questions récurrentes posées sur des éléments sur lesquels réponse a déjà été donnée dans les trois mois qui précèdent.

Evidemment, nous pouvons avoir un débat sur l'existence d'un élément nouveau ou d'un fait d'actualité, et je suis moi, vous le savez tout à fait ouvert au débat mais je regrette vraiment que sur les cars de dépistage où, après tout, on ne fait que s'assurer de la bonne santé des citoyens, il y ait des questions d'actualité chaque mois tandis que sur une question aussi fondamentale que l'avenir économique de notre région, votre groupe soit opposé à un débat.

Donc, en matière de dépistage, j'aimerais quand même dire à nouveau parce que je l'avais déjà dit une fois au groupe CDH-CSP qu'il gagnerait peut être à se faire dépister contre l'inconsistance politique.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes biens chers Collègues, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux.

Vous êtes frustré, Monsieur CULOT. Vous êtes frustré. Vous prenez la place du Président, du Député - Président, du Collège provincial. Vous vous imposez dans les réunions, à la tribune.

Lisez les pièces d'actualité et l'agenda. Ayez l'humilité, l'humilité de lire le texte des questions d'actualité. Si elles ont été accueillies par le Président du Conseil, c'est qu'elles sont dans la norme. Et elles sont tellement dans la norme qu'un fait nouveau est survenu, il y a deux mois, nous n'avons pas eu de Conseil en janvier, regrettons-le parce que peut être que votre groupe n'a pas de matière à faire partager à cette Assemblée parce qu'elle veut tout gérer chez elle, dans son sein, sans débat démocratique.

Alors, arrêtez de prendre une phrase au détour d'une salle ou d'une réunion.

Monsieur CULOT, sans humilité, pas de débat, pas de débat sérieux, pas d'échange constructif dans l'intérêt de notre population. Nous défendrons ARCELOR et nous ne serons pas hués comme vous l'avez été à Seraing. Merci.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- A ce propos, votre groupe, à Seraing, n'a rien dit !

M. LE PRESIDENT.- M. BASTIN. Vous avez été répondu ? Pas d'autre intervention ? Je donne la parole à Monsieur le Député provincial Vice-président Monsieur PIRE. Merci.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Mes Chers Collègues, Madame la Greffière provinciale.

Pour répondre à la question posée par notre Collègue M.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

CONTENT qui concerne plus spécifiquement le dépistage du cancer du sein et relayant donc les propos tenus par la Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la suite d'ailleurs d'une intervention, à croire que le groupe CDH-CSC, ils ne sont déjà pas très nombreux mais CSP, pardon, c'est pareil ! Vous feriez peut être bien de prendre la CSC aussi ça...

C'est vrai que je vois l'intérêt, notamment d'un Député de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui interroge la Ministre dans la foulée d'un de nos anciens collègues, il est resté ici pendant 20 ans et on ne l'a pas beaucoup entendu mais enfin, et qui était d'abord intervenu au Fédéral et qui suscite alors des réponses et des polémiques pour des dossiers, et là je suis d'accord avec vous, qui concernent la Santé public, qui concernent la vie de gens et qui ne doivent en aucun cas déboucher sur un Conseil provincial qui deviendrait une espèce de Congrès, d'Assemblée de médecins. Laissons aux spécialistes les affaires des spécialistes.

Alors, je vais répondre à M. CONTENT, je reviendrai à ses considérations lorsque je répondrai à la deuxième question et lui dire que, en effet, on l'avait annoncé le 20 décembre, une réunion après celle du 17 décembre s'est tenue le 23 janvier avec que des spécialistes : des médecins généralistes et des médecins spécialistes et des techniciens et pas d'élus mais puisqu'on veut ramener le débat ici, moi ça ne me dérange pas.

Je précise, pour prévenir toute polémique, que l'invitation à la réunion du 23 janvier a bien été envoyée à l'ensemble des Conseils d'administration de tous les Cercles de médecins généralistes de la province de Liège et ce, conformément à ce qui avait d'ailleurs été annoncé et ce que j'avais dit ici le 20 décembre. J'y reviendrai encore dans la réponse à la question de notre Collègue.

Alors, M. CONTENT étant nouveau dans cette Assemblée, permettez-moi de rappeler l'origine de cette campagne importante qui est celle du dépistage du cancer du sein chez la femme. Ca concerne un peu les hommes dans une moindre mesure d'ailleurs, Fernandel est mort à la suite d'un cancer du sein mais lorsqu'on fait des dépistages de masse, c'est effectivement lorsque cela concerne un pourcentage significatif de la population.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Le dépistage lancé par la Province de Liège était une première mondiale, partagée avec la ville de Montpellier.

Reconnaissons d'emblée que le projet a été initié et concrétisé par cette Ville avec sa fameuse Faculté de Médecine bien connue et surtout son Institut d'imagerie médicale.

Alors, pourquoi, il y a de cela 20 ans, a-t-on lancé ce dépistage ?

Tout simplement parce que les constats et notamment les prévisions de l'OMS à l'époque indiquaient que le cancer du sein concernait 1 femme sur 12, à l'époque, et que l'évolution serait de 1 sur 10 en 2000 et 1 sur 8 en 2010. Et bien, malheureusement, ces chiffres ont été confirmés par la réalité malgré tout ce que l'on fait comme prévention et dépistage. Je ne sais pas ce que ça serait devenu, ça se serait encore aggravé si on ne l'avait pas fait.

Donc, une femme concernée par le cancer du sein, c'est-à-dire a eu, a ou aura un problème en rapport avec le cancer du sein.

Donc, depuis 1992, la Province de Liège et ses Mammobiles proposent une mammographie aux dames âgées de 40 à 75 ans.

Quant au mode de fonctionnement, celui de la Province de Liège est en tout point conforme à celui de Montpellier, avec Comité scientifique, Comité des femmes, convocations de la même façon, jamais de médecin généraliste à bord. Une seule différence, c'est que Montpellier envoie les résultats à la fois au médecin libéral, comme ils disent là-bas, entendez le médecin généraliste et à la patiente. Nous, dès le départ nous avons dit « on n'envoie pas à la patiente ». Pourquoi ? Parce que nous estimons que les médecins généralistes sont mieux à même de faire cette démarche, de faire passer ce type de message mais c'était également, faire d'une pierre deux coups, une volonté d'inclure les médecins généralistes totalement dans notre projet.

L'adhésion à cette campagne a été telle que 2 ans plus tard, un 2ème mammobile a été mis en route. Je dis bien un deuxième parce qu'il y en a eu un troisième par la suite.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Pour rappel, nous étions donc pionniers mais nous n'avons guère été imités, ce n'est qu'en 2002 que le Pouvoir Fédéral belge a chargé les Communautés d'organiser la campagne de dépistage par mammothest. Nous ne pouvions évidemment, 10 ans plus tard, que nous réjouir de cette initiative.

Plusieurs questions évidemment se posaient : comment informer le grand public de manière cohérente et organisée ? Donc, en évitant les doublons. Comment concilier effectivement les 2 campagnes d'information ? Et puis, le Dépistage fédéral ne concernait que la tranche d'âge de 40 et 50. Je vous ai dit qu'en ce qui nous concerne, c'était 40 - 70.

Mais nous avons décidé de la maintenir cette tranche 40-70. Pourquoi ? Parce qu'après une expérience de 10 ans, il a été constaté que, parmi tous les cas de cancers détectés par nos mammothests, 1/3 concernait les femmes de 40 à 50 ans.

Dès lors, il n'a pas été question d'abandonner. C'est vrai que les réunions techniques, je vous en passe les détails, ont débouché sur on maintient ce dépistage mais au lieu de le faire chaque 2 ans, on le fait chaque année pour les femmes de 40 à 50 ans.

Et chez les jeunes patientes, les conséquences d'un cancer du sein : atteinte à l'image corporelle, pronostic vital, répercussion sur la vie familiale-professionnelle et sociale, sont particulièrement préoccupantes. Dès lors, la mammographie peut être l'occasion d'un diagnostic précoce, susceptible d'augmenter bien évidemment les chances de guérison au prix d'un traitement le moins lourd possible et surtout de chirurgie mutilante.

De plus, vous me demandez si la Province de Liège a l'intention de suivre les recommandations internationales en matière de dépistage du cancer du sein, notamment pour les tranches d'âge.

Excusez-moi, il n'y a pas de quoi rire. Ca me fait un peu sourire votre question surtout déjà après ce que je viens de vous dire mais de quelles recommandations parlez-vous puisque les études sont toutes divergentes ? Mais c'est bien de relayer ça, ça me donne l'occasion de vous expliquer, je ne vous en veux pas.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Et de vous préciser qu'aucun consensus scientifique n'a jamais pu être dégagé concernant les limites d'âge au dépistage du cancer du sein. Je peux vous dire que lorsque le Fédéral a commencé, il y a 10 ans, moi je disais il faut maintenir. Tous les médecins spécialistes me regardaient de travers en disant non parce que l'on peut, chaque deux ans, louper des cancers. C'est votre serviteur, non médecin, qui a dit si on le faisait chaque année. Ah ça, effectivement, bon. Donc, on en est là mais c'est bien, les réflexions évolues.

Encore aujourd'hui, une étude publiée dans le très sérieux Journal of the American Medical Association confirme que l'incidence des cancers avancés du sein chez les femmes de 25 à 39 ans a augmenté aux Etats-Unis sans pour autant pouvoir en déterminer les causes mais cela constate.

Huit pays européens offrent le dépistage à partir de 40 ou 45 ans dont, par exemple, la Suède. Dans ces pays, une diminution de la mortalité et une augmentation de la survie à 5 ans ont été constatées.

L'Angleterre a décidé d'avancer de deux ou trois ans l'âge minimum pour y inclure les femmes en pré ménopause et dès lors de débiter le dépistage à partir de 47 ans. Dans d'autres pays encore, des études vont être faites afin d'évaluer l'intérêt du dépistage dans des groupes 40-44 ans ou 45-49 ans. C'est vrai qu'on distingue les deux tranches mais ce n'est pas ici une Assemblée technique.

Un des auteurs des recommandations européennes, l'anglais Nick PERRY, a confirmé dans une étude de 2011 l'importance d'un dépistage régulier avant 50 ans en montrant qu'une mammographie annuelle augmente les chances de conservation du sein si un cancer se développe.

Pour en terminer avec ce sujet, le Professeur Jacques BROTCHE, c'était en mai 2011, déclarait à propos de la tranche d'âge 40-49 ans, vous voyez que le débat existe, je cite :

Je sais qu'il existe un débat politique et scientifique sur les différentes approches mais je voudrais spécifier que je me range à l'avis de l'Académie de Médecine qui indique qu'« une

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

discussion idéologique, purement technique ou financière ne peut être prise en considération lorsqu'il s'agit de sauver la vie des patientes ». Une vie, cent vies, mille vies...

De plus en plus de voix se lèvent pour réclamer un dépistage avant 50 ans. Et alors, si je suis ce que je lis, on devrait après le débat qu'on a eu il y a 10 ans, faire marche arrière maintenant. Mais le débat est toujours d'actualité.

Outre cette tranche d'âge qui fait l'objet de votre question, il faut également indiquer que, vu l'allongement de durée de vie, la Province de Liège a proposé, elle, contrairement au Fédéral, de concerner également la tranche d'âge des 70-75 ans.

Et la Province le propose depuis 2006 et nous avons constaté que 20 % des cas de cancers détectés le sont dans cette tranche d'âge de 70-75 ans. Voilà, c'est cela aussi être pionnier, c'est oser politiquement mener des campagnes, même si c'est une première mondiale mais avec quand même toute une garantie scientifique mais en tout cas, en aucune manière, sans jouer à l'apprenti sorcier.

Alors, vous me demandez si je compte rencontrer la Ministre LAANAN. Je la vois toujours avec plaisir mais ça me permet de répondre à vos préoccupations qui est de dire ou de relayer peut être le manque de contact ou de cohérence avec les campagnes.

Je tiens à vous dire que des contacts ont eu lieu à plusieurs reprises entre tous les Services de la Communauté et dès le moment où la Communauté a été chargée, d'ailleurs, du dépistage par le Fédéral.

Donc, tous les techniciens et les fonctionnaires de la Province de Liège les et les fonctionnaires du secteur de la santé de la Fédération Wallonie Bruxelles, même quand elle s'appelait encore Communauté, en particulier son Directeur général, un liégeois que nous connaissons bien et avec lequel de très bons contacts ont été noués et toutes ces discussions, 40 - 45, 45 - 50 sont en cours.

Bref, pour conclure, du moins sur ce sujet pour aujourd'hui, je rappellerai que nos campagnes de prévention, comme toute campagne de prévention, s'adressent aux personnes en bonne santé

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

et non aux patients, c'est important de rappeler de temps en temps les acteurs du secteur de la santé. Quelqu'un qui est déjà dans le secteur médical, ne vient pas faire de la prévention. D'ailleurs, c'est une des premières questions qu'on lui pose, et s'il est suivi pour des pathologies quelque légères qu'elles soient, on ne le prend pas évidemment.

Donc, ici on s'adresse aux gens qui se sentent en bonne santé mais vous connaissez bien l'adage « un homme ou une femme en bonne santé est un malade qui s'ignore ».

Je voudrais ajouter que les principes de liberté de choix et de non concurrence par rapport aux médecins généralistes et spécialistes font partie intégrante de notre action. D'ailleurs, le courrier adressé à la population est, d'abord et avant tout, de la visibilité, de la prévention primaire. Attirer l'attention des gens.

L'objectif de notre démarche est donc, pour ce dépistage comme pour tous les autres, une sensibilisation de la population et je tiens à remercier François WALTHERY pour la visibilité apportée à nos mammobuses avec à Natacha.

Il faut que chaque femme soit sensibilisée afin de pouvoir opter ou non pour la réalisation de l'examen mammographique, en concertation avec son médecin généraliste et aussi pour battre ce fléau terrible qui est celui qu'on ne croit que ça n'arrive qu'aux autres.

Et chaque femme est évidemment libre de porter son choix sur la structure qu'elle souhaite. J'ai dit, je vous remercie.

Alors, question suivante. D'emblée, je voudrais dire que je partage tout à fait l'intervention de Fabien CULOT et je lui ai évoqué tout à l'heure, il ne faudrait pas que cette Assemblée se transforme en une espèce de congrès de médecins.

Il y a peut être des médecins dans l'assemblée, très bien, moi je ne le suis pas et je ne veux pas du tout, je laisse ce débat là aux techniciens et laissons les techniciens discuter entre eux et les politiques alors doivent pouvoir en tirer les conclusions et assumer. Je viens de le dire avec la campagne première mondiale que nous avons faite en matière de cancer du

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

sein. Il en va de même pour tous les dépistages.

Il est vrai que j'avais, en ce qui concerne maintenant les questions posées, j'avais à cette tribune dit le 20 décembre, ... la réunion du 17 décembre dernier, la réunion avait été organisée avec les médecins, certains s'étaient un peu fâchés, ... et qu'à la suite de tout ça, une réunion a eu lieu le 23 janvier qui a obtenu un très vif succès de participation et je rassure notre collègue que, outre la Fédération Liégeoise des Associations de généralistes, tous les Cercles de médecins, je viens de le dire, ont été conviés comme convenu, à travers une lettre d'invitation à leur Conseil d'Administration.

Je pourrais m'en arrêter là et dire, et bien ça va, le débat continue et comme annoncé d'ailleurs, une réunion plénière aura lieu avec les Cercles de médecins généralistes, avec le Président fédéral de ces Cercles, il nous fait vraiment l'amitié d'y participer, elle aura lieu le 15 mai et les conclusions qui viendront nous en tireront les enseignements voulus.

Mais, comme la Province est une maison de verre et que votre question, intervention, est effectivement calquée sur le PV de cette réunion du 23 janvier qui a été largement diffusé, on n'a rien à cacher, peut être quelques considérations pour que vous ne sortiez pas d'ici tout à fait frustrés, que vous puissiez peut être continuer à distribuer ça dans votre entourage mais enfin, une des attentes des médecins généralistes concerne le dépistage de l'andropause.

Je vais vous dire que je comprends bien mais qu'on n'a pas attendu cette réunion du 23 janvier car, en effet, lorsqu'on l'a lancée, c'était aussi une première mondiale, il est vrai que les circonstances dans lesquelles ça se passe sont peut être peu propice à l'efficacité, pour remplir les questionnaires, donc, c'est vrai qu'on y pense déjà depuis quelques mois, à améliorer et peut être que, au lieu de le faire dans nos cars, on ferait peut être bien d'envoyer le formulaire à tous les hommes de la province et je vais y revenir et qu'ils remplissent à l'aise, qu'ils se fassent aider par leur médecin généraliste mais il est vrai que, c'est un constat ceci, en aucune manière une attaque, que les médecins généralistes sont peu formés à cette approche.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Il est vrai qu'en ce qui nous concerne, notamment tous les dosages de testostérone que nous réalisons, envoyer les résultats aux médecins généralistes, qui ne sont pas formés pour l'interpréter.

Or, et ça a été encore répété par les responsables du service d'endocrinologie du CHU de Liège, je pense qu'en effet, un changement doit intervenir et que les résultats doivent être envoyés aux généralistes dont une partie ne sait pas interpréter ces résultats et peut être alors, mais c'est ça réfléchir scientifiquement dans le calme et la sérénité et pas dans cette assemblée et peut être que ces résultats doivent être envoyés uniquement à des médecins spécialistes.

Des sous-groupes de travail ont été créés aux termes desquels d'ailleurs ces questions seront abordées. Il n'est en tout cas pas question d'abandonner ce dépistage dont il a été, je parle de celui de la testostérone, dont il a été rappelé, et les recherches évolues, que la testostérone est vraiment un marqueur essentiel de l'état de santé global de tous les hommes.

Il faut dire que jusqu'à présent, on s'était contenté de concerner les hommes à partir de 60 ans et bien, les spécialistes nous ont dit que maintenant même des jeunes hommes dans la vingtaine et bien, la testostérone est un marqueur important qui peut être révélateur d'une mauvaise habitude alcoolique, d'une tendance à l'obésité, voire même de penchants toxicomanes, et autres.

Donc, c'est tout ça et je comprends qu'effectivement, c'est affaire de spécialistes. Ça c'est vraiment une grande nouvelle mais parce que tout simplement les recherches évolues et que cette approche.

Je pense en effet qu'il faudra le modifier et faire des brochures, une de plus peut être me direz vous et qu'on enverra à tous les hommes de la province et disant ceci vous concerne et adressez vous à votre médecin généraliste mais qui vous destinera alors au médecin spécialiste qu'il soit endocrinologue, urologue ou autre.

Donc, c'est des groupes de travail qui doivent effectivement

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

décider ce qui doit être fait. Les médecins généralistes y étant, bien entendu, associés, médecins généralistes, médecins spécialistes.

Et enfin, puisque c'est dans le procès-verbal, qu'on ne puisse pas me le reprocher, transmission des résultats. Il est vrai que nous avons déjà une transmission électronique des résultats mais certains médecins nous disent que certains éléments s'intègrent mal au dossier médical informatisé. Les médecins généralistes, il faut dire qu'ils n'ont pas tous le même programme informatique, je ne veux pas me perdre dans les détails mais ça ne permet pas un suivi longitudinal de certains dosages.

Bref, et pour terminer, un des points importants signalé par les médecins généralistes est la difficulté qu'ils rencontrent de gérer certains résultats lorsque les patients ne les contactent pas.

C'est vrai qu'on s'est toujours contenté d'envoyer au seul médecin généraliste. Quels sont les doléances de certains médecins généralistes c'est de dire, oui vous nous envoyez les résultats, on n'est pas là pour assurer votre secrétariat.

En fait, ce qu'ils souhaiteraient, c'est que le patient s'adresse au médecin généraliste. Pas de problème donc, je pense qu'on s'orientera vers un premier envoi aux médecins généralistes et peut être une semaine plus tard, lorsque les résultats méritent un examen approfondi, de l'envoyer au patient en lui demandant de prendre contact avec son médecin traitant.

Voilà, vous l'aurez compris, réunir les bonnes volontés en présence ainsi que les avis éclairés est un processus de longue haleine qui, je n'en doute pas, débouchera sur une collaboration plus efficace encore entre les Services provinciaux et tous les acteurs de terrain unis dans un même but, le citoyen et surtout sa santé.

J'ai dit, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Document 12-13/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le projet « TADAM » et son avenir.

Document 12-13/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les actions projetées par la Province en matière de prévention du suicide.

M. LE PRESIDENT. - Les questions A10 et A14 étant du ressort de Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET, elles ont été regroupées. Je donne la parole à M. CONTANT pour la question A10. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune) - Merci M. le Président. Je vous rassure c'est la dernière que j'ai ce jour.

Madame la Député en charge des Affaires sociales, Monsieur le Député provincial en charge de la Santé, le Centre TADAM s'est vu obligé de fermer ses portes en janvier dernier malgré de premiers résultats positifs et encourageants.

Ce projet pilote avait pour objectif d'examiner les effets d'un sevrage à l'héroïne par une distribution contrôlée de diacétylmorphine autre nom pour l'héroïne pharmaceutique auprès d'un noyau de toxicomanes sévères considérés comme les plus dépendants, les plus délinquants, ceux dont la santé est la moins bonne et surtout les moins réceptifs au traitement par la méthadone.

TADAM a permis d'améliorer la qualité de vie et la santé physique et psychique des patients suivis, visible dès les 6 premières semaines du traitement.

Le Centre leur a également permis de recréer des liens sociaux et de retrouver un rythme de vie structuré. Il arrive dans certains cas que, entraînés dans le cycle infernal de la drogue, certains toxicomanes sombrent malheureusement dans la prostitution ou la délinquance. Leur dépendance n'étant dès lors plus exclusivement une question de produit.

Nous devons mettre en place une prise en charge efficace afin d'aider ces personnes pour le bien de tous.

On peut évidemment déplorer la position du Gouvernement

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

fédéral qui, jusqu'au mois de janvier dernier, finançait le projet pilote. Mais ce dernier rétorque que le contrat était clair avant la mise en place de TADAM et qu'il s'agissait bien d'une expérience pilote d'une durée de deux ans qui devait, à son terme, être évaluée.

La phase de test étant terminée, nous attendons le rapport final pour juillet 2013. On peut cependant se demander pourquoi il n'a pas été prévu de rendre le rapport final avant de suspendre le projet.

Abandonner TADAM maintenant signifie perdre un investissement déjà réalisé en protocole de recherche, en formation du personnel et en création d'une structure adaptée au traitement.

La question de la toxicomanie doit être un enjeu de santé publique et non une question judiciaire ou sécuritaire. Il est essentiel de considérer le toxicomane comme un malade et non comme un criminel.

Ce changement de vision permet d'apporter une réponse réelle à un important problème de société. La distribution contrôlée de drogues dures dans un but de sevrage comme le propose TADAM, consommation sur place, suivi personnalisé et prise en charge médicale de chaque patient, contribue à cet objectif en modifiant, non seulement l'image véhiculée par le consommateur auprès de la société mais aussi en améliorant la qualité de vie du patient et en le sortant d'une économie parallèle souvent mafieuse, incontrôlée, dangereuse et précaire.

Les Pouvoirs publics doivent poursuivre et entendre leur travail de prévention et de réduction des risques en matière de drogue, en utilisant des méthodes efficaces et qui ont fait leurs preuves.

Madame la Députée, Monsieur le Député, la Sénatrice de Communauté Christine DEFRAIGNE, membre du même parti que vous, a interrogé ce 10 janvier la Ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette ONKELINX au sujet de l'avenir du Centre TADAM à Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

La Ministre a répondu qu'une période de 6 mois était désormais nécessaire afin de boucler le rapport final et qu'elle attendrait ce dernier pour pouvoir se prononcer avec l'ensemble du Gouvernement sur la pérennisation ou non du projet.

Elle a également affirmé ceci, je cite « la situation est un peu ubuesque, soit l'évaluation est négative et on en tire les conclusions, soit elle est positive et l'équipe actuellement en fonction sera dispersée et une expérience utile risque, malheureusement, d'être perdue. J'en suis consciente mais suis enfermée dans l'accord de 2007 et nous savons que les sommes en cause ne sont pas négligeables.

Cependant, si les autorités locales ou provinciales faisaient des propositions pour tout ou partie de l'équipe afin de ne pas perdre l'expertise acquise, je pourrais participer à cet effort ».

La Ministre affirme donc être d'accord de débloquer de l'argent jusqu'à la réception du rapport afin de ne pas perdre l'expertise acquise par l'équipe de TADAM, à la condition que les autorités provinciales et communales participent également à l'effort.

Dès lors, ma question est simple : la Province de Liège est-elle d'accord de participer au financement de l'équipe d'ici la décision du Gouvernement fédéral de pérenniser ou non le projet TADAM afin de conserver, effectivement, l'expérience acquise par les professionnels engagés dans ce sens et d'éviter aux patients de retomber dans le cycle infernal de la drogue ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Question A14. Je passe la parole à Mme JADIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame le Député provincial, il s'agit d'un fait divers qui s'est produit dans la région nantaise, en France, mais qui a suscité beaucoup d'émoi.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Après s'être aspergé d'essence puis immolé, un chômeur s'est suicidé devant une agence de Pôle Emploi, l'organisme français chargé de l'indemnisation et du placement des chômeurs. Ce dernier était en conflit avec l'administration à propos de son indemnisation.

Le suicide figure parmi les 20 principales causes de décès à l'échelle mondiale, tous âges confondus. Chaque année, près d'un million de personnes décèdent en mettant fin à leurs jours.

Il ne s'agit donc guère d'un cas isolé. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la Belgique se situe d'ailleurs parmi les 7 pays européens dont le taux de mortalité par suicide est le plus élevé et si l'on compare les données des trois Régions du pays, la Wallonie se situe en tête.

La question du suicide est une question qu'il faut pouvoir aborder.

La prévention du suicide est en premier lieu du ressort de l'action publique. Chaque niveau de pouvoir doit se sentir concerné et initier des actions visant à promouvoir le développement d'actions préventives.

La Province de Liège a, le 5 février dernier, organisé une journée d'étude sur le thème du suicide centrée sur la stigmatisation des minorités sexuelles, des seniors et des adolescents.

Madame le Député provincial, alors qu'il existe un plan de prévention du suicide au nord du pays mais pas encore au niveau fédéral ni au wallon, pourriez-vous me faire connaître les autres actions projetées en province de Liège pour la présente législature pour rencontrer cette préoccupation particulièrement prégnante en cette période de crise socio-économique ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à Madame la Députée provinciale Katty FIRQUET pour la réponse du Collège.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, Monsieur CONTENT, votre question est particulièrement bien étayée et je partage une grande partie de votre analyse.

Pour une bonne compréhension générale, je voudrais toutefois rappeler quelques éléments essentiels qui portent non sur le fond, mais bien sur la forme.

Le projet TADAM est un programme thérapeutique élaboré par l'Université de Liège, Faculté de médecine et de criminologie réunies. Il est validé au niveau du Gouvernement fédéral, vous l'avez dit, et plus particulièrement issu d'une collaboration entre les SPF Santé Publique et Intérieur, c'est important.

Ce projet contient donc un protocole extrêmement précis, spécifie une durée, vous l'avez dit aussi, et prévoit une évaluation.

Cette évaluation « qualitative » porte sur deux aspects : un aspect « Santé » à prendre au sens large, c'est-à-dire tenant compte de la dimension sociale, culturelle et sociologique, notamment le thème de la réinsertion sociale.

Cet aspect est différent d'un aspect qui serait purement médical, et autre aspect, un aspect judiciaire.

Pour concrétiser le projet TADAM, c'est-à-dire fixer un lieu et des partenaires, une fondation a été mise en place regroupant plusieurs acteurs : le secteur hospitalier (hors le CHU, maître d'œuvre du projet et donc en-dehors des partenaires), le monde judiciaire, la Ville de Liège et la Province de Liège.

Les partenaires se sont donc engagés à faciliter la concrétisation du projet TADAM sans avoir pour autant à discuter du protocole mis en place par le Fédéral ni les termes du projet, le tout sur un territoire pertinent dépassant les limites de la Ville de Liège et correspondant à l'arrondissement judiciaire de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Liège, ce qui explique en grande partie la présence de la Province.

Il me paraît important pour bien comprendre et votre question de resituer la genèse de la Fondation TADAM et la portée limitée de la responsabilité des membres de cette Fondation.

Par rapport au délai entre la fin du projet et la remise du rapport, la Ministre de la Santé publique peut effectivement considérer la situation comme « ubuesque », il n'en sera jamais moins vrai que pour évaluer un projet, il faut fixer un terme. De même que pour le poursuivre, il faudra nécessairement que l'évaluation soit positive.

La réalité est donc qu'aujourd'hui l'équipe médicale pluridisciplinaire constituée pour le projet est désormais sans travail et donc en situation de préavis.

Je partage votre inquiétude, dans un premier temps par rapport à leur situation personnelle et dans un second temps par rapport au risque de perdre l'expérience acquise. Mais dans tous les cas, et c'est important, le projet étant achevé et toute chose étant égale, ils sont dans l'impossibilité légale absolue de poursuivre leur travail, même si des moyens financiers étaient débloqués.

A cet égard, je rappelle qu'il s'agit d'une expérience d'encadrement de double délivrance d'un substitut à l'héroïne d'une part, mais d'héroïne d'autre part. Acheter, posséder, manipuler ou délivrer de l'héroïne est un acte illégal et donc, si des dérogations ont été accordées dans le cadre du projet, elles n'existent plus aujourd'hui. La vraie situation ubuesque donc serait que l'équipe médicale poursuive son travail et que les forces de l'ordre, vous le savez opportunément installées à côté de la Fondation TADAM, n'auraient pas d'autres choix que de procéder à son arrestation.

En clair, maintenir le personnel est une chose, mais pourquoi faire en est une autre.

Avant de décider du rôle que la Province pourrait prendre dans la recherche de solution à la situation de l'équipe TADAM,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

voilà donc une série d'éléments dont nous devons forcément tenir compte.

Cependant, par principe, et je réponds à votre question, la Province de Liège est évidemment prête à être partenaire de tout projet aboutissant à un meilleur état social.

Mais aujourd'hui, et je pense que vous le savez, pas plus l'Etat fédéral que les autres partenaires de la Fondation n'ont pris contact avec nous. Le Collège provincial reste cependant ouvert à toute discussion et au-delà, nous sommes également prêts à participer à toute démarche visant à trouver une solution pour permettre dans un premier temps de pérenniser l'équipe en place pour pouvoir, dans un deuxième temps, et si, c'est important, si seulement si l'expérience pilote menée à Liège s'avérait positive et serait reconnue en termes de droit, poursuivre alors son action sur le territoire liégeois au sens large du terme.

Mais vous comprendrez aussi que pour pouvoir lever toutes ces conditions, il faudra du temps, vous l'avez évoqué, beaucoup de temps et que cela n'est pas le moindre des obstacles auxquels nous serons confrontés.

Madame JADIN, comme vous le soulignez avec beaucoup d'à propos d'ailleurs, de nombreux suicides récents ont mis en évidence la détresse vécue par de nombreux citoyens confrontés aux conséquences de la crise économique que l'Europe connaît depuis quelques années déjà. L'actualité récente qui a été évoquée cet après-midi a démontré que la région liégeoise n'est pas épargnée loin s'en faut.

Les études scientifiques spécialisées récentes font clairement état d'un lien significatif entre l'augmentation du taux de chômage dans les pays industrialisés et une augmentation proportionnelle du nombre de décès par suicide.

En Belgique, selon les derniers chiffres officiels disponibles, le nombre de décès par suicide était de 2.000 en 2008 c'est-à-dire que le suicide tue, en moyenne, plus de 6 personnes par jour alors qu'on le sait l'espérance de vie n'a jamais été aussi grande. Cette surmortalité liée au suicide rend le développement de stratégies nationales voire régionales de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

prévention plus que jamais prioritaire.

Une telle stratégie n'existe, vous l'avez souligné malheureusement pas au niveau national chez nous comme vous l'avez évoqué. Cela dit, des axes prioritaires seront annoncés prochainement par la Région Wallonne alors qu'au Nord du pays, c'est déjà une réalité avec des résultats encourageants puisqu'ils ont constaté une baisse de 8% des suicides.

En Province de Liège, la prévention du suicide a été et reste au fil des législatures un des objectifs prioritaires du département des Affaires sociales et de sa Commission de Prévention du Suicide qui a vu le jour il y a 20 ans.

Notre objectif général est d'être en phase avec les besoins des citoyens, du secteur associatif et des communes en poursuivant la prévention, la postvention, je vais y revenir, la coordination, le soutien aux acteurs du secteur social et la formation, c'est important également, pendant la présente législature.

Au-delà de la récente journée d'études que vous avez évoquée sur le « SUICIDE ET STIGMA », les stigmatisations donc qui sont faites autour de certains groupes cibles, des actions ont été, sont et seront donc menées en direction, notamment, de catégories à risque de personnes fragilisées par le contexte culturel et socioéconomique, l'isolement, l'échec et la dépression étant autant de facteurs de risque pour ceux-ci.

Cela étant, et vous l'avez dit, le sujet est grave et il est plus que temps de modifier le regard porté sur le concept de santé mentale à l'heure de la réforme des soins de santé mentale en Belgique car l'amélioration du bien-être des personnes en détresse est à ce prix.

A titre d'illustration, le récent rapport de recherche « Comment allons-nous (l'état de bien-être psychologique de la population, une étude menée en juin 2012 par Solidaritis, Le Soir RTBF) », cette étude indique que plus on descend dans les classes d'âge, plus la proportion de ceux qui ont déjà tenté de se suicider est élevée avec trois parents sur dix qui craignent le suicide d'un de leurs enfants. Il importe dès lors d'améliorer la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

connaissance des jeunes sur les ressources et les dispositifs d'écoute, d'aide, d'orientation et de soin ambulatoires, institutionnels et associatifs existants.

La création, vous le savez, des OPENADO en Province de Liège est venue compléter le dispositif préventif avec comme objectif d'apporter une réponse psycho-sociale aux différentes préoccupations des jeunes et de leurs parents.

Quoi qu'il en soit, la pleine efficacité des actions nécessite une bonne connaissance réciproque des partenaires du réseau ainsi qu'un accès facilité des suicidants à l'écoute et au soin. A noter que les acteurs de prévention bénéficient d'un soutien régulier, d'une formation continue ainsi que d'une supervision de qualité.

Je peux déjà annoncer que des formations sur les bonnes pratiques à adopter en situation de crise suicidaire sont prévues dès 2014 en collaboration avec nos partenaires institutionnels que sont ISOSL et la zone de police de Liège ainsi que nos partenaires et du réseau psycho médicosocial.

En termes de postvention, quand malheureusement l'irréparable a été commis, la Députation provinciale a mis en place dès l'an 2000 une équipe de première intervention destinée à intervenir en milieu scolaire, tous réseaux confondus bien sur, complétée deux ans plus tard, en 2002 par une équipe de première intervention destinée à intervenir en entreprise, en collaboration, cette fois, avec le CITES c'est-à-dire la Clinique du stress d'ISOSL.

En cette année 2013, la Province de Liège met en application une procédure d'« intervention interne face à une situation de suicide » à destination des agents provinciaux.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un continuum de services allant de l'information à l'intervention en passant par la prévention crée les conditions de l'installation de « réseau sentinelles en prévention du suicide ».

Le cadre de référence Liégeois pour l'implantation de réseaux de sentinelles est clairement inspiré et orienté par le cadre de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

référence québécois. Je dois reconnaître que nous avons la chance, en province de Liège, de pouvoir nous appuyer sur un réseau psycho médico social de qualité vers lequel les personnes en détresse identifiées par les sentinelles pourront être orientées au moment opportun.

Le rôle des sentinelles est d'agir comme un relais entre les personnes à tendance suicidaire et les ressources d'aide en s'engageant de façon volontaire, elles seront formées et soutenues pour jouer le rôle attendu d'elles auprès des personnes suicidaires et contribueront au renforcement du tissu social d'une communauté en mettant en place ce qu'on appelle un filet de sécurité autour des personnes en détresse et suicidaires en attendant que des professionnels prennent le relais.

Une action de type sentinelles est actuellement en gestation en direction du monde agricole en crise dans notre province en articulation avec des associations professionnelles et les ministères de l'agriculture. Un dispositif sentinelles sera aussi mis en œuvre au sein du personnel de l'Institution provinciale durant la présente législature.

J'ajoute qu'une entreprise métallurgique du bassin liégeois a aussi fait appel à notre expertise suite au décès par suicide d'un membre de son personnel.

Nous le savons, certaines interventions demandant un investissement financier sérieux. Cela étant, le manque de ressources ne peut jamais, jamais être une justification acceptable au non développement d'une stratégie de prévention.

J'ajoute et je termine en disant que lorsqu'il est trop tard, il faut aussi veiller à mener des actions susceptibles d'être recommandées pour informer de manière optimale les proches frappés par un deuil sur le lieu de travail, les prendre en charge et les soutenir. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée.

Document 12-13/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'impact sur les finances de la Province de Liège de la renégociation du taux de précompte immobilier applicable aux

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013**biens de Belgacom.**

M. LE PRESIDENT.- La question A11 est du ressort de Monsieur le Député provincial M. MEUREAU. Monsieur DRION ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Que de questions d'actualité intéressantes, permettant de vrais débats politiques et de société que celles posées cet après-midi.

Merci à Monsieur le Président d'avoir accueilli ma question comme étant une question d'actualité. Et elle l'est d'autant que l'APW se penchera dans la quinzaine sur le sujet. Merci déjà pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député provincial Robert MEUREAU pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Président. Chers Collègues.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur DRION pour cette question parce qu'elle me permet de rendre publique une réflexion que nous avons déjà, évidemment, depuis quelques semaines à ce propos de l'exonération totale ou partielle du précompte immobilier dû par BELGACOM.

Pour que chacun fixe bien les idées, un petit rappel historique n'est pas inutile me semble-t-il.

Première chose, avant d'être BELGACOM nous avions notre bien bonne RTT, Régie des Télégraphes et Téléphones et elle s'est transformée, cette RTT en BELGACOM, en 91.

Mais RTT était exonérée du précompte immobilier, le passage en la Société Anonyme en a, évidemment, privé ce droit d'exonération.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Alors évidemment, BELGACOM a réfléchi très vite et donc, a adapté, a pris certaines dispositions par rapport à son patrimoine immobilier en créant immédiatement une autre Société Anonyme sœur qui s'appelle SA CONNECTIMMO.

Et pour faire bref, l'une est restée propriétaire des bâtiments pendant que l'autre devenait propriétaire des machines qui étaient à l'intérieur de ces bâtiments et qui étaient taxées de manière globale.

Le Code des impôts prévoit qu'il faut que ce soit le même propriétaire pour qu'il soit taxable. Vous aurez donc compris que BELGACOM avait réfléchi intelligemment, n'était donc plus taxée que sur les bâtiments et pas sur la valeur supplémentaire générée par ce matériel.

Mais, toujours tout aussi intelligemment, puisque l'Etat, le Ministère des Finances la taxait, elle payait, je ne dis pas volontiers, elle l'avait fait remarquer, mais elle payait quand même l'ensemble de tout ce qui lui était réclamé par l'Etat fédéral, tout en instruisant, sans se hâter trop je suppose, une procédure pour réclamer son droit.

Ce qui fait que, c'est presque 10 ans après, quand le 9 novembre 2007, la Cour de Cassation a donné raison à la SA BELGACOM.

Donc, le problème est que, dans l'attente d'une concrétisation de cette décision de la Cour de Cassation et bien le SPF Finances a continué à enrôler les précomptes immobiliers ainsi dus.

Donc, vous avez raison, un moment donné, il va falloir trancher, il va falloir trancher quoi ? C'est que on peut retourner 10 ans en arrière et donc, 10 ans en arrière avec les intérêts dus légalement par rapport à cela, à du 7 %, c'est pour ça que je dis que la réflexion est brutalement intelligente parce que c'est un placement dont je ne connais pas un revenu identique dans les 10 dernières années.

Ca c'est pour l'aspect un peu ironique de l'affaire parce que l'addition se chiffre pour le moment à peu près à 21.000.000 à charge éventuellement de la Province de Liège s'il devait en être

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

ainsi. Il n'y a que cinq province en Région Wallonne et quand on se défend à cinq, on est beaucoup moins fort que quand on se défend à 262. Je veux dire que si la Province de Liège, elle, est concernée ce n'est pas à cause évidemment des centimes additionnels au précompte immobilier, que nous ne sommes pas les seuls à en percevoir et que tous les pouvoirs locaux, donc les Communes, les perçoivent aussi.

Total de la facture des 262 Communes, pas toutes mais enfin, l'ensemble du monde communal wallon, c'est à peu près 60.000.000 de Francs belge, donc à 262 plus 5, nous serons probablement plus forts pour se défendre à ce sujet là.

Donc, vous l'avez évoqué vous-même, l'Association des Provinces Wallonnes est sur le coup évidemment, de même que l'Union des Villes et Communes en sachant qu'aucun accord, je crois que dans l'écrit de votre question il y avait ça, aucun accord n'est encore intervenu au niveau du Ministère des Finances par rapport à BELGACOM, peut être des négociations ont-elles lieu mais les renseignements sont très difficiles à obtenir parce qu'il y a la confidentialité du personnel des Finances et il y a un article, je regarde M. STIEN car il paraît que c'est 337 du Code de l'Impôt qui impose ça, et donc, tout ce que je peux vous dire c'est que fin décembre 2012, alors que Paul MAGNETTE était toujours Ministre au Fédéral, la question a été posée et il a répondu officiellement qu'aucun accord n'était intervenu à ce propos.

Donc sachez, évidemment, que nous sommes hyper attentifs à la question, que l'APW et l'Union des Villes se montrent attentifs et agissent là où elles le peuvent en sachant que le Fédéral ne concerte pas pour l'instant, ni la Région Wallonne, donc encore moins les Provinces et les Communes mais on aimerait quand même bien savoir à quelle sauce on pourrait, j'espère, ne pas être mangé.

Donc, le dossier est loin d'être nouveau, je viens de vous le rappeler et à mon avis, il est loin d'être bouclé également.

Voici l'état de mes informations. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, il fallait entendre 60.000.000 d'Euros et non de Francs belges.

M. LE PRESIDENT.- Oui, d'Euros Monsieur le Député, on avait compris ne vous inquiétez pas.

Document 12-13/083 : Question écrite de deux membres du Conseil provincial sur le soutien de la Province aux postes médicaux de garde de Liège, de Hesbaye et de la Basse-Meuse

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 12-13/083). Je donne la parole à M. DEFAYS ou à M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Président.

Voilà Mesdames et Messieurs, j'aurais effectivement une question écrite adressée au Député provincial Georges PIRE.

En juin 2011 et en mars 2012, notre collègue Alain DEFAYS et notre ancienne collègue Marie-Claire BINET vous interrogeaient, au nom du groupe CDH-CSP, sur le soutien de la Province aux postes médicaux de garde organisés en province de Liège.

Alain DEFAYS vous avait informés de la création, à l'initiative des médecins généralistes d'Aywaille et de Sprimont, d'une maison médicale de garde pour l'Ourthe-Amblève dans la caserne des pompiers d'Aywaille. « Du vendredi soir au lundi matin deux médecins sont présents, l'un se déplaçant à domicile, l'autre restant sur place pour assurer les consultations. Les Communes d'Aywaille et de Sprimont ont été, depuis le début, aux côtés des généralistes pour mener à bien ce projet qui fonctionne maintenant depuis 4 ans à la satisfaction de toutes et de tous ».

La Province soutient ce projet par l'octroi d'un subside annuel de 20.000 euros.

Au autre poste médical de garde a été créé à Liège, Quai Van Beneden, par le Groupement Liégeois des Associations de Médecins

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Omnipraticiens (GLAMO).

Merci de nous dire, Monsieur le Député, si cette implantation bénéficie aujourd'hui du même soutien que celui apporté à la maison médicale de garde d'Ourthe-Amblève ?

D'autre part, comme vous le savez certainement, la Société de Médecine de Waremme et Environs (SMWE) va ouvrir en mars prochain à Waremme un poste médical de garde pour les soirées et les week-ends avec un médecin sur place assurant les consultations et un médecin mobile couvrant les 8 Communes de Hesbaye.

Notre groupe vous avait demandé une égalité de traitement des postes médicaux de garde.

Vous nous aviez répondu que des contacts avaient été pris avec les présidents et vice-présidents de l'Ordre des Médecins et qu'une étude urgente avait été demandée par l'INAMI afin d'identifier les points d'implantations optimaux pour la création de postes médicaux de garde.

Merci de nous dire ce qu'il ressort de vos contacts avec l'Ordre des Médecins et les conclusions de l'étude demandée par l'INAMI.

Plus concrètement enfin, le poste médical de garde de Hesbaye et le poste médical de garde que l'Association des Médecins généralistes de la Basse-Meuse ouvrira dans les 3 à 4 mois prochains pourront-ils compter sur l'appui financier de la Province, afin d'offrir un service optimal de santé aux citoyennes et citoyens de ces deux régions ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à Monsieur le Député provincial vice-président, Monsieur Georges PIRE. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

En fait, c'était une question écrite qui appelait une réponse orale et puis, vu l'annulation de notre Conseil de janvier, il a été répondu par écrit.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Donc, notre collègue et je vois qu'Alain opine du bonnet, donc nous avons bien répondu par écrit mais je vais vous lire que cette réponse écrite car en effet, l'ensemble du Conseil peut en prendre connaissance.

Et d'emblée, en entendant notre collègue tout à l'heure mais peut être que c'était ma mauvaise oreille, on parle bien ici de la problématique de la garde en médecine générale et pas de maisons médicales, ce n'est pas la même chose !

Je vous lis la réponse. Chers Collègues, le problème de la garde en médecine générale reste très actuel et, bien évidemment, au cœur de nos préoccupations : en effet, parmi les difficultés auxquelles les médecins généralistes sont confrontés, celle des gardes prend de plus en plus d'ampleur.

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner les nombreuses raisons qui concourent à ce constat d'une problématique importante et bien réelle.

Je tiens cependant d'emblée à préciser que celle-ci reste dans le cadre des compétences du Ministère Fédéral de la Santé, en particulier de l'INAMI. Il n'est donc pas question pour la Province de Liège d'empiéter sur leurs prérogatives. Pour rappel, c'est l'INAMI qui finance les prestations d'urgence mais aussi l'organisation des gardes à travers différents systèmes tels les honoraires de disponibilité, les subsides aux cercles de médecins généralistes ou les subsides spécifiques à certains projets pilotes de postes de garde.

Quel est le problème ?

Le problème de la garde en médecine générale devient de plus en plus prégnant et surtout celle de nuit et du week-end.

Le numerus clausus en est évidemment une cause mais certainement pas la seule. Un article de presse, publié en 2012, relate les propos du Service Public Fédéral de la Santé publique révélant que seulement 9.500 médecins (sur 15.038 agréés) ont plus de 5 consultations par jour ouvrable !

De plus, à la pénurie de médecins généralistes, surtout en zones rurales, s'ajoutent toutes les évolutions d'une pratique

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

professionnelle toujours plus complexe et le souhait bien légitime d'une vie plus organisée et plus calme de la part des praticiens.

Ne nous voilons pas la face, de nombreux médecins, et ils ne sont pas les seuls, peuvent éprouver une appréhension au travail nocturne et isolé et ce, par la charge de travail que cela représente, la pénibilité voire même le danger de réaliser de telles gardes et c'est compréhensible !

Face à ce constat, des initiatives se sont mises en place ici et là pour mieux organiser les gardes et faciliter l'accès des patients, comme par exemple l'expérience en « Ourthe-Amblève », depuis 5 ans déjà.

Pour tester ce système "pionnier", les autorités locales et les médecins généralistes des deux communes concernées se sont adressés à la Province de Liège en vue d'obtenir une aide financière afin d'assurer la mise en place de ce poste de garde puisque les moyens mis à disposition par l'INAMI pour la création d'un tel système de garde étaient à l'époque insuffisants.

La Province de Liège, convaincue de l'intérêt de ce premier projet pilote, a alors décidé de le soutenir.

Je tiens à préciser que cette expérience était avant tout une étude de faisabilité qui se révèle concluante d'ailleurs vu le nombre de projets en cours. Il ne s'agit donc en aucune manière d'un soutien financier récurrent à la garde médicale puisqu'il s'agit bien d'une compétence fédérale.

Au vu de cette expérience, une concertation avec le Conseil provincial de l'Ordre des Médecins a bien eu lieu.

Ainsi, en mars 2011, une étude spécifique sur les besoins en garde a été envisagée avec le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins et des contacts ont été pris avec le Professeur BRIJS de la Faculté d'Economie de la Santé, le spécialiste en la matière et ayant déjà réalisé de telles études, notamment en Province de Luxembourg.

S'agissant d'une problématique qui ne se limite pas au

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

territoire provincial liégeois, le Conseil national de l'Ordre des Médecins et l'INAMI ont initié une réflexion, fin 2011, sur la problématique des appels afin de dégager un consensus sur une organisation globale des gardes en médecine générale sur l'ensemble de la Belgique.

Pour éviter les doublons, la Province de Liège a décidé, à cette époque, évidemment, de mettre fin au projet d'étude relative au système de garde sur son propre territoire, et cela, en parfaite concertation avec le Conseil provincial de l'Ordre des Médecins vu que ce type d'étude avait été programmée par l'INAMI visant notamment à identifier les points d'implantation optima pour des postes de garde dans l'ensemble du pays.

Aujourd'hui, on peut constater, notamment à la lecture de l'accord national médico-mutualiste 2013-2014 qui vient d'être publié au Moniteur belge le 11 février dernier, que l'INAMI prévoit de passer à la vitesse supérieure dans ce dossier de soutien aux services de garde de médecins généralistes en augmentant le budget 2013 de manière substantielle (augmentation de 50% du budget prévu).

Vous comprendrez qu'au vu de ces derniers développements, la Province de Liège laisse au Gouvernement fédéral l'initiative dans ce dossier, dans l'attente de l'évaluation des actions qu'il projette de mettre en place et de financer.

Voilà, fin de la lettre. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. PIRE. Revenez M. le Conseiller.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Député. Merci pour votre réponse. Nous pointons bien évidemment le fait que l'initiative dont vous parlez au niveau de la maison médicale de garde de l'Ourthe-Amblève et nous parlons bien de la garde, cela ne fait aucun doute dans nos propos. Cette initiative doit être saluée et doit être poursuivie. Nous notons également qu'il existe d'autres demandes légitimes en d'autres lieux de la province de Liège. Question que je vous pose, le Collège souhaite-t-il poursuivre son initiative ? Oui, je le pense d'après les propos que vous développez le groupe CDH-CSP demande que le Collège recherche les moyens pour traiter de manière égalitaire

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

toutes les initiatives reconnues par l'INAMI en province de Liège. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - M. le Député. De votre banc.

M. PIRE ; Député provincial (de son banc). - Il est écrit clairement qu'il n'est pas question que la Province de Liège continue à s'occuper de ce dossier puisqu'aussi bien l'étude a été faite par l'INAMI et le Ministère fédéral de la Santé, que dirait-on si on continuait à s'occuper de l'une ou l'autre expérience, on dirait : la Province fait doublon, fait double emploi etc... Non, l'INAMI et le Ministère fédéral ont fait cette étude, ils ont bien fait de le faire parce qu'effectivement les projets... ne connaissent pas toujours les frontières provinciales, ils l'ont fait pour l'ensemble du territoire. Tout cela a été vient d'être publié au Moniteur belge du 11 février... Donc voilà...

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député.

Document 12-13/082 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial sur les bibliothèques et la rémunération pour prêt public.

M. LE PRESIDENT. - J'invite Mme PIRMOLIN à la tribune. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune) - Merci M. le Président. M. le Député, Chers Collègues.

Permettez-moi lors de la présentation de cette question orale de quelque peu préciser mon questionnement.

En février 2012, le groupe des Conseillers provinciaux CDH-CSP vous manifestait son inquiétude quant à une hausse probablement rétroactive des tarifs des prêts publics de livres.

Le groupe se demandait si cette situation n'allait pas avoir des répercussions financières sur les bibliothèques publiques et par conséquent sur les finances des pouvoirs locaux telles que les Communes et les Provinces.

Le nouvel arrêté royal du Ministre Vande Lanotte sur la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

rémunération sur prêt public a été adopté le 13 décembre dernier.

Une hausse du prix des livres y est prévue avec, en outre un paiement des arriérés couvrant la période de référence allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2012, soit huit années d'effet rétroactif.

Le groupe CDH à la Fédération Wallonie-Bruxelles a interpellé le 23 janvier dernier la Ministre de la Culture à ce sujet. Grâce à une queue de budget 2012, la Ministre Laanan a décidé de prendre en charge une partie des coûts liés aux nouvelles règles instaurées par ledit arrêté royal et a précisé qu'il s'agissait d'une opération unique. La Communauté flamande, quant à elle, a décidé de prendre en charge la totalité du paiement des rémunérations pour prêt public en lieu et place des institutions de prêt.

Sur base de la décision de la Ministre Laanan, on comprend donc que les pouvoirs organisateurs devront déterminer la manière d'assumer ces coûts additionnels non prévus.

Face à cette décision, la Province a-t-elle réagi individuellement ou, via l'APW, auprès de la Ministre de la Culture?

D'autre part, pouvez-vous déjà nous dire si au niveau de notre province, ces coûts seront assurés par les pouvoirs locaux et / ou directement reportés sur les usagers ? Si une telle décision a été prise, quelle sera la part contributive de chacun en ce qui concerne l'arriéré.

Pouvez-vous également nous informé si une décision a déjà été prise quant à la répartition du solde à financer. S'opérera-t-elle sur les grilles qui seront d'application dans le futur ou en fonction des pratiques en cours ?

Avoir réponse à ces questions permettrait aux acteurs locaux tels que Province et Communes d'estimer le montant à prévoir.

Enfin, pouvez-vous nous dire si la procédure coordonnée de paiements telle que prévu à l'article 15 de l'arrêté royal du 13 décembre dernier a déjà été mise en place et dans l'affirmative

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

quelle est-elle ?

Pour conclure, une réunion entre les services de la Ministre LAANAN et les pouvoirs organisateurs devait avoir lieu le 14 février dernier. La Province a-t-elle été invitée à y participer et dans l'affirmative je vous serai gré de nous en exposer la teneur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère. M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - M. le Président. Chers Collègues.

La réponse est assez technique donc je vais essayer d'être le plus clair possible puisque la Province de Liège a effectivement été sollicitée par les services du Ministre de l'Economie et un courrier a été envoyé au nom de l'APW, reprenant en synthèse les avis des différentes provinces.

En ce qui concerne les « coûts additionnels » comme vous les appelez, il faut distinguer deux aspects, le rétroactif d'une part et le courant d'autre part.

Pour la période 1997-2003, qui fait l'objet d'une action en justice devant la Cour européenne différente de celle ayant mené à la publication du nouvel arrêté royal du 13 décembre 2012, l'arriéré serait pris en charge par le pouvoir fédéral s'il y a lieu.

Pour la période 2004-2012, le budget dégagé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'élève à 236.000 €, devrait couvrir l'arriéré dû pour les années 2004, 2005 et 2006.

Pour les années 2007 à 2012, j'espère que vous suivez toujours, chacun des pouvoirs organisateurs devra lui-même prendre en charge les montants dus à titre rétroactif. La décision est donc du ressort des pouvoirs organisateurs, mais il paraît difficile de répercuter rétroactivement des coûts sur les usagers au risque de voir ceux-ci disparaître.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

En ce qui concerne les montants à prévoir, les déclarations pour la période 2004-2012 seront centralisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette déclaration sera établie sur base des rapports rentrés durant cette période par chaque pouvoir organisateur à la Fédération. Ces chiffres seront communiqués par le Service de la lecture publique à chaque pouvoir organisateur pour validation et éventuellement corrections. A titre d'exemples simplement, des corrections pourront être apportées sur les chiffres de prêts pour les bibliothèques qui comptabilisaient les prolongations comme des prêts alors que le nouvel arrêté les exclut du calcul.

Pour la période 2004-2012, il y aura donc effectivement centralisation des déclarations par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais pas dans son chef de centralisation des paiements. Cela aura une conséquence que vous abordez et c'est une réponse précise à votre question, cela veut dire que le rabais au bénéfice des pouvoirs organisateurs sera non pas de 5 % mais d'uniquement 2,5 %.

La Province a en effet bien été conviée à la réunion du 14 février dernier. Cette réunion réunissait un fonctionnaire délégué par le SPF Economie, responsable de la rédaction du nouvel Arrêté royal, une représentante de Mme la Ministre de la Culture, des membres du service de la lecture publique et une représentante de la société de gestion des droits, Reprobel.

Certains des éléments communiqués lors de cette réunion ont été utilisés pour établir la réponse que je suis entrain de vous fournir.

Il faut en outre ajouter l'un ou l'autre point qui ont donné lieu à des éclaircissements :

- le taux de TVA applicable sera de 6 %
- les bibliothèques non reconnues ne font pas partie du champ d'application de cet arrêté royal
- le terme d'institution s'applique à la bibliothèque locale reconnue selon l'ancien décret ou à l'opérateur direct selon le nouveau décret. Vous suivez toujours. Cette nuance est d'importance puisque par exemple dans le cas de la Ville de Liège, chacun des partenaires, la Ville, la Province et le

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Centre Multimédia recevait auparavant une facture séparée pour ses propres bibliothèques. Dans le futur mais aussi pour la régularisation des années 2004-2012, que j'ai abordé tout à l'heure, il n'y aura plus qu'une seule facture puisqu'il n'y a qu'une institution reconnue regroupant trois pouvoirs organisateurs. A charge pour ces pouvoirs organisateurs de convenir entre eux de la répartition à effectuer.

L'application de ce nouvel arrêté est donc très complexe et nécessite une concertation permanente des parties concernées. La Province a assumé ses responsabilités et continuera à les assumer.

Je vous remercie pour votre attention et je vais vous donner le texte de ma réponse ce sera peut-être plus simple pour vous aussi. Voilà, merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. MOTTARD.

Document 12-13/096 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à une éventuelle formation en langue allemande pour agents de sécurité.

Document 12-13/109 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux actions de la Province vis-à-vis du bassin métallurgique liégeois.

Document 12-13/110 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à l'absence de l'IPEA de la Reid à la journée de rencontre ou d'étude au niveau agriculture organisée par l'A.R.E.D.B. « Association Régionale des Eleveurs et Détenteurs de bétail de la région de Stavelot-Vielsalm ».

M. LE PRESIDENT. - Les points complémentaires 1, 14 et 15 de l'ordre de jour ont été regroupés.

Point complémentaire n°1 de l'ordre du jour, question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à une éventuelle formation en langue allemande pour agents de sécurité. Je donne la parole à M. OSSEMANN.

M. OSSEMANN, Conseiller provincial (de son banc) - Merci M. le Président. J'ai donné la question, j'attends la réponse. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°14 de l'ordre du jour. Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux actions de la Province vis-à-vis du bassin métallurgique liégeois et enfin le point complémentaire n°15 de l'ordre du jour : question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à l'absence de l'IPEA de la Reid à la journée de rencontre ou d'étude au niveau agriculture organisée par l'A.R.E.D.B. « Association Régionale des Eleveurs et Détenteurs de bétail de la région de Stavelot-Vielsalm ». M. André GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. André GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Chers Collègues. Depuis bien longtemps, notre secteur enseignement participe activement à l'éducation et la formation en Province de Liège.

Historiquement, ce volet de l'action provinciale s'est développé surtout pour répondre aux besoins de notre population dépendante d'un outil en perte de vitesse. Le bassin métallurgique liégeois comme d'autres perdait sa capacité à nourrir les familles de nos concitoyens. Pas de miracle, qui serions-nous pour revendiquer cette compétence mais les écoles provinciales et le secteur formation, conjointement, ont pu démontrer précédemment leur efficacité.

Une citation bien connue quiconque oublie son passé est condamné à le revivre, évidemment. Il serait vain d'espérer un hypothétique revirement de politique de M. MITTAL qui nous a déjà convaincu de sa capacité à oublier les engagements qu'il avait pris peu de temps avant.

Aujourd'hui, que mettez-vous en place pour répondre à la catastrophe qui s'annonce ? Une motion, c'est bien et il faut le faire, il fallait le faire, mais cela ne va nourrir les gens.

Avez-vous déjà rencontré le FOREM pour la mise en œuvre de solutions de reclassement par exemple ? Y a-t-il déjà eu une forme de table ronde avec les acteurs industriels régionaux ?

En résumé, si la Province ne veut pas rester au balcon, qu'avez-vous déjà initié pour tenter d'endiguer les effets

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

dévastateurs qui s'annoncent ?

Forcer l'avenir, ce n'est pas attendre le couperet qui tombe.

C'est la devise... Forcer l'avenir...

M. LE PRESIDENT. - Posez votre question et puis le Collège répondra.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Ce 19 février, non loin de La Reid, se tenait une journée de rencontre ou d'étude au niveau agriculture. Cette journée était organisée par l'A.R.E.D.B., l'Association Régionale des Eleveurs et Détenteurs de bétail de la région de Stavelot-Vielsalm.

Participaient comme intervenants nombre de services balisant le travail de nos exploitants agricoles qu'ils soient éleveurs viandeux, laitier ou céréaliers. Nous avons pu lors de cette journée entendre des représentants de l'AFSCA, que nous connaissons tous, le SPW au niveau agriculture, l'AWE, et j'en passe et ce jour là plus précisément au niveau agriculture et horticulture d'autres services ainsi que la commission du lait, l'ARSIA pour les problèmes d'identification, la traçabilité ainsi que la santé.

Monsieur le Directeur général des services agricoles a fait l'honneur de sa présence ce qui est une excellente chose et tiendrait à démontrer l'intérêt provincial pour la cause et la réalité de nos exploitants.

Là où, manifestement, je comprends moins, c'est l'absence de notre école agricole et horticole qui avait là une occasion peu fréquente et très pratique de confronter non seulement l'intergénérationnel, l'intersectoriel au niveau professionnel mais aussi les jeunes et futur exploitants avec les services spécialisés dont ils devront se soucier plus tard.

Monsieur le Député, dans le cadre de la sensibilisation et de la promotion de l'enseignement technique et professionnel au travers du Technitruck, par exemple, la Province a investi et continue à investir de manière conséquente, c'est fort bien, cela

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

tente à affirmer l'intérêt que nous portons à l'excellence de notre pédagogie et de la formation de notre secteur enseignement dispense à nos futurs professionnels. Comment alors comprendre l'absence lors d'un tel rendez-vous ? Nous semblons aussi tous conscients que l'enseignement se fait aussi extra muros en saisissant les occasions qui se présentent. L'école agricole a raté un rendez-vous important, c'est très regrettable à moins que ces organismes interviennent déjà individuellement dans le cadre scolaire mais je souhaiterais vous entendre me le confirmer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. M. MOTTARD pour une partie des réponses ou toutes ?

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Bien. Je vais répondre à mon camarade, collègue Alfred OSSEMANN à propos des agents de sécurité.

Vous m'interroger par écrit, Monsieur OSSEMANN, concernant la possibilité de former des agents de sécurité maîtrisant l'allemand.

L'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence est soucieux d'apporter une réponse aux besoins de formations des agents de la fonction publique locale de la Communauté germanophone.

Dans ce cadre, il a d'ailleurs organisé, de septembre à décembre 2012, pour les 9 communes de la Communauté germanophone, à la demande expresse de la Ville d'Eupen, une formation « Gardiens de la Paix » en allemand.

Toutefois, il ne rentre pas actuellement dans les missions de l'Ecole de Police de former des civils aux métiers de sécurité ; elle ne bénéficie pas de l'agrément pour ce faire. Ce n'est pas non plus, actuellement, une mission de l'école provinciale d'administration.

En effet, la formation de civils aux métiers de sécurité, la Loi Tobbacq, relève principalement des sociétés privées ; mais, il est vrai que depuis quelques années, plusieurs écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'Ecole polytechnique de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Seraing, organisent les cours réguliers de la 7^{ème} technique de qualification donnant accès aux métiers de la prévention et de la sécurité et délivrant les titres requis : « Agent de sécurité », « Gardien de la Paix » et « Stewart de football ».

Comme vous le savez, c'est dans le cadre des compétences des Communautés que l'enseignement est organisé. Nous n'avons pas d'école secondaire sur le territoire de la Communauté germanophone. Mais, nous nous tenons à disposition des autorités pour partager notre expérience en cette matière.

Si ni les sociétés privées, ni l'enseignement ne peuvent répondre aux besoins en formation des agents de sécurité de la Communauté germanophone et de ses Communes, le Département Formation de la Province de Liège se tient disposition pour étudier les possibilités d'organisation de cette formation par l'Ecole de Police avec des partenaires utiles, sachant qu'elle est soumise à l'obtention d'un agrément du SPF Intérieur.

Voilà la réponse pour ce qui vous concerne.

M. le Président, je vais enchaîner avec la réponse à la question de M. GERARD au sujet de la sidérurgie et Mittal.

Monsieur le Conseiller, vous nous interpellez à propos de ce que nous mettons en place, au niveau de l'enseignement et la formation, pour répondre au défi de la reconversion, M. le Chef du groupe, du bassin liégeois.

Je tiens d'abord à souligner que la catastrophe industrielle n'est pas le résultat d'un manque de qualification, c'est important de le rappeler, de nos concitoyens, mais le résultat de choix d'investissements financiers ou économiques mondiaux.

Et bien entendu, nous ne nous sommes jamais contentés de paroles. Nous agissons, au service de nos concitoyens. Et depuis longtemps !

Ce qui est par exemple déjà en place en soutien aux structures d'enseignement et de formation, pour coller aux besoins économiques ou les anticiper, c'est l'asbl CECOTEPE, créée en 1974.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Sa mission et ses activités soutiennent le développement économique de la région, et aussi à l'étranger. Actuellement, plus d'une dizaine de recherches appliquées sont menées, en collaboration avec la Haute école de la Province de Liège et de nombreux partenaires universitaires et économiques, au service d'entreprises de la région dans une dizaine de secteurs économiques porteurs, je cite : l'électronique, la microélectronique et l'informatique, les biotechnologies, l'image, le contrôle et l'aéronautique, l'énergétique et l'environnement. Des formations professionnelles sont organisées pour plusieurs centaines de cadres et travailleurs chaque année. Ces recherches et ces formations permettent la création d'emplois nouveaux, l'actualisation des compétences professionnelles ou la réorientation, voire même la création d'entreprises nouvelles.

En particulier, des formations en « maintenance aéronautique » sont en cours de conception et d'organisation au niveau eurégional, en collaboration notamment pour Liège avec la Haute école provinciale et Technifutur, pour soutenir le développement des aéroports de Liège et de Maastricht - Aachen.

L'Espace Qualité Formation développe la qualité de la formation en collaboration avec tous les réseaux d'enseignement et les opérateurs de formation. En particulier, il répond aux demandes d'entreprises, lorsqu'elles ne trouvent pas sur le marché les qualifications dont elles ont besoin, en concevant ou coordonnant des formations qui y répondent. C'est ainsi qu'a été créée la « Maison des Langues » pour soutenir et stimuler l'apprentissage des langues et ainsi générer de nouveaux emplois. Des formations ont été conçues et organisées en partenariat avec les réseaux et opérateurs de formation pour différents métiers en pénurie, tels qu'en maintenance électromécanique, en traitement de produits plats, en peinture d'ornementation, en logistique ou actuellement pour la FN Herstal qui recherche désespérément 150 techniciens et ouvriers. Ces actions de formation répondent à près d'un millier d'emplois industriels à pourvoir dans les entreprises de la région au cours des dernières années.

En ce qui concerne notre Département Enseignement, rappelons que nos écoles provinciales d'enseignement secondaire, participent largement au travail de toute première importance entrepris au

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

sein des instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant, dit IPIEQ. Ces instances, et nos établissements d'enseignement secondaire sont bien évidemment particulièrement actifs dans les trois IPIEQ de notre Province de Liège, entendez celle de Liège, de Huy-Waremme et de Verviers, ont pour mission principale de mener une politique concertée en matière de redéploiement de l'offre d'enseignement.

C'est dans ce cadre, et sur la base des analyses du marché du travail et de ses tensions fournies notamment par le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, que sont décidées les nouvelles programmations d'études qui doivent, plus que jamais, répondre aux besoins nouveaux exprimés par les milieux professionnels.

Cette dynamique se concrétisera demain, selon l'avancement de l'avant-projet de décret en cours de discussion actuellement, au travers de nouvelles structures et par la mise en œuvre de Bassins de vie et de Pôles de synergie.

Ces bassins, selon les textes connus aujourd'hui, visent à établir un véritable partenariat local entre les établissements scolaires de tous les niveaux, les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises et les partenaires sociaux interprofessionnels en vue d'améliorer la qualité des formations, en particulier lorsqu'elles touchent à des métiers constatés en pénuries sur le bassin.

Il va sans dire que, comme elle le fait déjà aujourd'hui, la Province de Liège, forte de son expérience et de son expertise en matière de formations qualifiantes, participera activement aux travaux qui seront menés dans ces nouvelles structures.

Notre enseignement de promotion sociale est également un outil très important que nous mettons en œuvre pour favoriser la mise à l'emploi et le reclassement des personnes sans emploi.

En effet, cet enseignement, modulable et adapté aux adultes, est attentif à proposer des formations répondant aux besoins sociaux et économiques de la Région.

Ses partenaires privilégiés sont bien évidemment le FOREM et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

les CPAS mais il travaille également avec d'autres organismes œuvrant pour l'insertion professionnelle comme les Missions régionales pour l'emploi, des Entreprises de Formation par le Travail, des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelles et des Agences Locales pour l'Emploi.

Le FOREM fait ainsi appel à nos moyens techniques et humains pour l'organisation de formations comme « Monteurs-câbleurs en électricité du bâtiment », « Electricité industrielle » « Cariste-magasinier », Vendeur en magasin » ou « Assistant en logistique en unité de soins ».

Nous soutenons également ceux qui veulent réussir leur reconversion grâce à une activité d'indépendant en organisant en collaboration avec l'AREBS des formations adaptées qui leur donnent accès au certificat de gestion.

Citons également l'organisation prochaine d'une nouvelle section de niveau supérieur intitulée « Conseiller en insertion socioprofessionnelle » visant la formation des personnes qui accompagnent le public vers l'emploi au sein du FOREM et des associations d'insertion socioprofessionnelles.

Concernant l'enseignement supérieur, la Haute Ecole de la Province de Liège contribue déjà à la reconversion du bassin liégeois, notamment en proposant des formations dans des secteurs reconnus particulièrement porteurs pour notre Province, la Logistique, le Facility management et depuis septembre 2012, le domaine des Énergies alternatives et renouvelables, à travers la formation qu'elle organise avec la collaboration de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

Autant d'initiatives qui témoignent non seulement du dynamisme de notre Haute Ecole mais aussi et surtout de sa volonté, toujours affichée et confirmée, de répondre aux nouveaux besoins des milieux professionnels, a fortiori dans le contexte économique particulier que nous connaissons aujourd'hui.

Par ailleurs, le dispositif de Valorisation des Acquis de l'Expérience permet aux personnes qui souhaitent se réorienter ou se perfectionner d'accéder aux formations organisées par notre Haute Ecole. C'est dans ce contexte, celui de l'apprentissage tout

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

au long de la vie, qu'elle s'ouvrira aux adultes en reprise d'études à qui elle offrira les outils d'une possible reconversion.

Enfin, je me permets de rappeler que la HEPL, sur son Campus 2000, a voici quelques mois organisé avec l'asbl « Les Amis de Jean BOETS » un colloque important sur le thème on ne peut plus actuel : « Le développement des compétences humaines, clé du succès économique et de la création d'emplois dans nos régions ». Avec en particulier les exposés édifiants de M. Thierry CASTAGNE, Directeur général pour la Wallonie AGORIA, Fédération de l'industrie technologique, sur le thème « No future without technology. No technology without skills » et du Professeur Marc DEMEUSE, Directeur de l'Institut d'Administration scolaire de l'Université de Mons, sur la question « A quelles conditions l'Ecole pourrait-elle contribuer au développement des compétences individuelles et à l'amélioration de la situation économique régionale ? ». Un excellent thème pour vos futurs congrès.

Je ne peux, Monsieur le Conseiller provincial, que vous recommander chaleureusement la consultation des actes de ce colloque, mis en ligne sur le site de l'Enseignement de la Province de Liège. Et qui sont porteurs d'espérance.

En ce qui concerne maintenant la catastrophe qui s'annonce, elle constitue en effet Monsieur GERARD, un véritable changement de société. Comme cela a été dit dans la « Déclaration de politique générale » de mi-novembre, une de nos priorités est de faciliter la réinsertion socioprofessionnelle des citoyens, en particulier des handicapés et des personnes très éloignées de l'emploi, en partenariat avec les pouvoirs locaux. L'Espace Qualité Formation élabore actuellement, en collaboration avec les pouvoirs locaux et les parties prenantes de notre région, un master plan de réinsertion socioprofessionnelle dans lequel nous voulons rendre à chacun, la possibilité de redevenir l'artisan de son devenir. Cette évolution implique de « repenser le social », ainsi que l'a expliqué mon collègue André GILLES lors du colloque tenu à Seraing le 16 novembre dernier. C'est d'un nouveau projet de société dont nous avons besoin. C'est à cela que nous allons nous atteler. Avec toutes les forces vives, avec tous les pouvoirs locaux. Fidèle à notre tradition.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

J'en termine avec une réponse complète de mon collègue André GILLES.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député. M. MEUREAU vient répondre pour la dernière question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Monsieur le Conseiller GERARD interrogeait le Député-Président André GILLES, sur l'absence de l'IPEA La Reid à la journée organisée le 19 février dernier par l'Association Régionale des Eleveurs et Détenteurs de bétail de la région de Stavelot-Vielsam, et plus largement sur la part réservée à la formation extra-muros de cet Institut. J'ai vu qu'à la fin de votre question vous étiez un petit peu inquiet et vous souhaitiez être rassuré. En son nom, je vais donc le faire.

La réponse est assez précise aussi. J'ai son texte, chaque fois que je dis je ou me, c'est André qui parle.

Si, sur papier, le programme de la journée d'étude du 19 février, sur le thème « Les contrôles en ferme et les analyses sont-ils équitables et fiables ? » apparaît certes enrichissant et intéressant pour les élèves du troisième degré technique de qualification en agriculture, il n'a pas été possible à ce moment précis de l'année, et en raison des nombreuses contingences pédagogiques liées aux spécificités mêmes de la formation et de son organisation, d'y envoyer cette fois les élèves de l'institut.

Comme je vous sais un lecteur attentif du Rapport d'activités du Département Enseignement, je ne doute pas, que comme moi, vous connaissez les participations des élèves de cet Institut à de nombreuses manifestations et activités.

Sans vouloir en dresser ici une liste exhaustive, je me permettrai tout de même de vous donner trois exemples, qui illustrent parfaitement, selon moi, les relations fructueuses que cet établissement entretient avec les associations et les milieux professionnels, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières provinciales..

Tout d'abord, vous vous souviendrez que les élèves de l'IPEA La Reid ont assuré en octobre dernier plusieurs séances de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

démonstration de leur savoir-faire en bucheronnage lors de la compétition Euroskills organisée sur le circuit de Spa-Francorchamps.

Ensuite, dans le cadre du prestigieux concours « Fleur Cup - Jeunes Talents » organisé à Bruges en novembre dernier, ce sont les élèves des sections "Fleuriste" et "Complément en Art floral" de l'IPEA de La Reid qui ont eu l'occasion de s'illustrer, en étant chargé de la décoration d'une des prestigieuses salles qui accueillait le concours. Signalons aussi le troisième prix remporté par Alice Boldo, élève de 7e année.

Enfin, troisième et dernier exemple, je souhaite rappeler la participation régulière, depuis plusieurs années maintenant, des élèves de La Reid à un stage d'un mois en Côtes d'Armor. Sur place, ils sont accueillis par un maître de stage choisi en fonction de l'orientation de chacun. Seul ou à deux, ces jeunes vivent une expérience d'une grande importance, puisqu'ils vont découvrir la vie de poney-club, l'élevage ou des écuries de sport tendance dressage et obstacle.

Je me permets aussi de vous renvoyer au site de cet Institut et à sa rubrique « Actualités » pour y découvrir les très nombreuses activités menées par cet Institut et son équipe pédagogique particulièrement dynamique. Vous y lirez notamment le compte-rendu de leur visite en janvier dernier au Centre Provincial de Mirwart (Saint-Hubert) où ils ont reçu une formation intitulée « Participer à la gestion et à la surveillance des espaces naturels, en ce compris la gestion de la faune à travers les activités de pêche ».

Tous ces exemples démontrent, si besoin en est, la volonté de l'Institut de La Reid d'être et de rester en parfaite osmose avec les professionnels des différents métiers et des services spécialisés. Ce qui, bien au-delà de l'absence de cet établissement à la manifestation évoquée, confirme qu'il répond largement à votre préoccupation.

Par ailleurs, le lien entre l'enseignement et le milieu professionnel est bien une préoccupation de la Province de Liège particulièrement dans le secteur agricole. Celui-ci est en constante évolution grâce aux avancées techniques et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

scientifiques. Les milieux professionnels doivent répondre à des normes sanitaires et de sécurité de plus en plus exigeantes. Ils ont besoin d'un appui en formation. La Reid et Waremme s'investissent tout particulièrement dans le domaine agricole. L'Ecole Provinciale Postsecondaire Agricole complète la panoplie des outils pour soutenir ces interventions.

Pour renforcer ces liens, l'Ecole Provinciale Postsecondaire Agricole a été, dans le cadre de la réorganisation des services provinciaux, intégrée il y a deux ans au département formation. Pour préparer cette intégration, plusieurs réunions ont été tenues avec la direction générale des services agricoles provinciaux.

Des liens étroits, au sein du Département Formation, sont mis en place entre l'Ecole Provinciale Postsecondaire Agricole (EPPA) et l'Institut de promotion sociale de Huy-Waremme, déjà actif dans le domaine de l'horticulture. Ce rapprochement a été mis en place il y a deux ans.

Désormais, en partenariat, d'initiative ou en réponse aux demandes de la Direction Générale des Services Agricoles, les deux écoles, répondent ensemble aux besoins du monde agricole et horticole.

Ce partenariat permet à l'EPPA de disposer d'une infrastructure et d'un professionnalisme en matière de formation nécessaire aux défis que rencontre le secteur.

Ce partenariat permet à notre école de Promotion Sociale de mieux s'intégrer dans le paysage du secteur. Il permet aux Services Agricoles de disposer d'une aide pour l'organisation et la mise en œuvre des formations qu'ils estiment nécessaires ou opportunes.

Ainsi, pour l'année 2013, l'EPPA et l'IPEPS Huy-Waremme co-organisent des formations de bucheronnage, de "préparation à l'obtention du permis G" et préparent activement une manifestation "Apicharme" (prévue fin juin) destinée à sensibiliser le grand public au problème de l'apiculture en voie de disparition.

Pour terminer, et c'est tout récent, l'excellente émission RTBF « Jardins et Loisirs » de Luc NOEL réalise ce jour à l'IPEA

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

La Reid, 5 plateaux pour sa prochaine émission. Je vous invite à les regarder.

Je vous remercie d'avoir posé la question et je remercie André d'avoir préparé une réponse complète dont la lecture m'a particulièrement amusée.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député.

Document 12-13/107 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne le soutien aux exploitants agricoles.

Document 12-13/108 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux dégâts de gibiers dans les cultures.

M. LE PRESIDENT. - Les points complémentaires 12 et 13 de l'ordre du jour ont été regroupés. A savoir, point complémentaire 12 : question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne le soutien aux exploitants agricoles et point complémentaire 13 : question écrite d'un membre du Conseil provincial relative aux dégâts de gibiers dans les cultures. J'invite M. GERARD à la tribune. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Gouverneur, Chers Collègues. 2009, c'est notre agriculture qui lance un cri d'alarme. Cet appel au secours est largement soutenu au niveau médiatique. Il a été entendu par divers groupes au niveau de notre assemblée dans le cadre de la Commission agriculture. Une première décision sera prise, celle de définir des actions de soutien à nos exploitants en province de Liège.

Plusieurs commissions spécifiques se tiendront. Nous mettons en évidence 10 axes - pistes possibles de soutien par la Province et qui devraient être mis en œuvre après vérification de faisabilité sur le terrain par les services agricoles de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Quelques pistes proposées initialement seront revues pour diverses raisons. Les distributeurs de lait automatiques seront abandonnés car ils posent divers problèmes tel que le temps d'amortissement et de maintenance au niveau sanitaire.

Des problèmes voient le jour dans l'organisation des échoppes de vente directe de producteurs aux consommateurs rendant le projet difficilement opérationnel sans pour autant justifier son abandon.

Par contre, certaines pistes ne rencontraient aucun problème hormis une perte de revenu voire de rentabilité pure de nos services agricoles provinciaux mais la diminution voire la gratuité de certains services rendus avait été décidée à l'unanimité des groupes représentés.

Par l'efficacité des services agricoles, certaines autres mesures ont déjà commencé à porter leurs fruits. Fin 2010, nous participions à l'inauguration du nouveau Carrefour Planète à Herstal qui inclut maintenant le concept de rayon bio et filière courte.

Ce projet est appelé à se répandre dans les divers sites du distributeur, nous sommes bien dans un travail de long terme comme en ce qui concerne tout le volet des cantines scolaires de la formation dans nos écoles hôtelières.

La valeur de ce travail est incontestable mais si nous ne prenons pas en compte le soutien de nos exploitants dans le court terme, c'est peine perdue car ils auront disparu au moment de récolter le fruit de notre travail.

Bien entendu, nous pouvons faire confiance aux banques pour racheter les exploitations en difficulté, elles ont déjà commencé rendant ainsi ces exploitants au statut de salariés mais au moins avec les banques, nous savons toujours où nous allons, c'est bien

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

connu.

Dans une saine gestion, les économies les plus faciles tiennent généralement des non dépenses. Nous avons donc décidé d'aider les exploitants dans le fait d'éviter les dépenses inutiles en faisant les bons choix.

L'analyse des sols, entre autres, était un élément qui rencontrait ce souhait. S'il n'a pas reçu de demande fort de la part de nos exploitants, de devrait-on pas se poser la question de savoir si nous avons mis en œuvre la publicité à la hauteur de ce que cette mesure aurait mérité.

2012, ce n'est plus un cri d'alarme, c'est un cri de désespoir du secteur laitier. Pourtant, M. le Député, non seulement la gratuité a disparu mais les prix ont augmenté pour certains tests même s'ils restent inférieurs aux autres organismes cela ne respecte plus le sens des décisions que nous avons prises.

Les décisions jugées pertinentes il y a encore si peu de temps seraient-elles obsolètes subitement ? Ce retour en arrière accentué par une hausse de prix tente à faire penser que notre institution est devenue sourde aux appels à l'aide de toute une partie de nos concitoyens.

Je vous demande d'urgence de remettre à l'ordre du jour de nos prochaines commissions une remise à jour du soutien de notre institution à nos exploitants agricoles garant non seulement de nos paysages mais surtout de notre alimentation en espérant que cette fois les décisions seront pérennisées

Il y a quelques années... nous allons parler du blaireau...

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

quantité de blaireaux en province de Liège était en grande diminution. Cet être d'apparence sympathique, à la démarche pataude allait disparaître.

Patrimoine naturel de notre environnement, nous devons prendre des mesures de protection du blaireau. L'efficacité des mesures prises a été au rendez-vous, le blaireau se porte mieux.

En province de Liège comme dans toute l'Ardenne, dès que nous parlons dégâts de gibier, nous pensons automatiquement « sanglier ». Il est temps de réaliser que si le sanglier est de loin l'espèce qui a occasionné le plus de dégâts reconnus dans notre agriculture, le blaireau, espèce protégée, tient la deuxième place loin devant le cerf, le chevreuil et le lapin.

Ces statistiques analysées via un logiciel spécifique et centralisé depuis l'année 2008 démontre que cette situation constante pose problème. Ces problèmes sont actuellement relativement localisés ce qui présente en terme d'intervention et d'analyse des avantages certains.

Monsieur le Député, j'ai connaissance de la question posée à la RW à Monsieur le ministre Di Antonio. Sa position est cohérente car son analyse est pondérée sur un territoire plus grand que le nôtre et donne de ce fait une image tronquée de la réalité mais de toute manière, il n'est pas dans mon intention ici de demander la levée de la protection de l'espèce.

Par contre, nous, nous avons à nous soucier des difficultés nombreuses et variées de nos exploitants agricoles.

Monsieur le Député, je vous propose de commander une recherche action dans un partenariat entre nos services agricoles et l'université de Liège afin d'évaluer la situation réelle sur le terrain et de trouver des pistes de solution pour la protection des cultures.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

En complément, je me permettrai de vous proposer de solliciter d'autres chercheurs que ceux qui sévissent encore actuellement à la ferme provinciale d'expérimentation. Peut-être aurions-nous la chance de voir un jour l'aboutissement des recherches et avoir enfin les résultats concrets pour nos exploitants dans leur action au quotidien.

Je parle ici de la recherche liée au podomètre qui ne semble décidément pas encore vouloir marcher vers un aboutissement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. M. le Conseiller. M. DENIS. Vous avez la parole.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Et comme la séance était un peu longue, elle n'est pas finie d'ailleurs... et à la lecture et à l'écoute de la question posée par M. GERARD, il m'est venu une réflexion que je vous expose maintenant.

Vous connaissez mon intérêt pour la faune sauvage comme je l'ai déjà exprimé par le passé.

Je ne reviendrai pas sur les dégâts occasionnés par les blaireaux et les sangliers, je pense que ce sont effectivement les sangliers qui sont les plus grands occasionneurs de dégâts plutôt que les blaireaux mais j'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer un avis sur une autre espèce protégée, en l'occurrence le castor.

Cette espèce a été réintroduite il y a quelques années de manière sauvage dans notre région et depuis, le castor a littéralement colonisé les ruisseaux et les petites rivières créant différents problèmes.

Problèmes de compétition avec les espèces indigènes avec des perturbations des écosystèmes, de perturbation de la fraie

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

pour les poissons, de perturbations des écoulements naturels des rivières et de l'irrigation des terres agricoles et forestières et enfin de dégâts de berges et de sa flore.

Imaginez-vous que le castor dont l'habitat est également protégé, construis des barrages qui ne peuvent être enlevés sans courir le risque d'une amende sévère de la part de celui qui oserait y toucher.

Les citoyens étant quant à eux soumis à permis pour la plus petite modification à apporter au plus petit cours d'eau.

Il s'agit là d'une situation paradoxale me semble-t-il.

Les nuisances causées par les castors dont la population augmente de manière exponentielle deviennent nuisibles au bon fonctionnement de nos bassins hydrographiques. Ainsi, j'invite celles et ceux qui siègent au sein des différents contrats-rivières à soulever cette problématique avant qu'une régulation de la population de ces castors ne devienne difficile et que les perturbations causées par cette espèce ne deviennent de plus en plus problématiques tant sur le plan économique, qu'écologique.

Contrairement à la problématique des blaireaux exprimée par mon collègue André GERARD, celle des castors a une implication pour notre Province qui a des compétences dans l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie sur lesquels les populations de castors vont sans cesse croissant amenant les différents problèmes exposés ci-avant.

Ainsi, et en conclusion, j'invite chacun d'entre vous, d'entre nous qui en aura l'opportunité de relayer cette problématique de populations de castors vers les différents intervenants ayant un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de nos bassins hydrographiques.

Je vous remercie de contribuer à permettre aux castors de continuer de cohabiter harmonieusement avec les hommes et les autres espèces indigènes et notamment le canard sauvage duquel je vous propose de parler lors d'une prochaine séance.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. Nous nous réjouissons déjà de notre prochaine séance. M. le Député, si vous pouviez répondre à toutes ces questions sur les blaireaux, les castors. N'oublions pas que le blaireau est un animal nocturne et que nous risquons de le rencontrer en retournant.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- M. le Président, chers Collègues. Cette 4^{ème} séance de Conseil paraît peut-être longue mais très amusante et il a fallu que j'attende la 4^{ème} séance pour connaître mes futurs partenaires de jeu.

D'emblée, je vous dirais que les castors et les blaireaux ont au moins un point en commun, c'est la proportion de leur appendice codale. Il y a juste une discussion sur la forme de cet appendice et la réponse c'est dans les canards.

Tout d'abord répondre tout de même à la pique que M. GERARD a faite tantôt par rapport à la qualité du travail de la ferme expérimentale provinciale. Elle s'est effectivement beaucoup intéressée aux blaireaux au moment où il était en difficulté et c'est grâce à leurs études que la population a pu remonter.

Tout d'abord par rapport à cette problématique :

- La détermination de l'origine des dégâts aux cultures ;
 - La fixation du dommage en fonction d'une expertise agréée par l'autorité ;
 - L'indemnisation du dommage ;
- sont du ressort exclusif de la Région wallonne.

En outre, eu égard à la procédure mise en place par la région wallonne, les chiffres précis d'indemnisation existent. Ils sont détenus par la Région wallonne et permettent l'évaluation de la situation réelle sur le terrain.

Alors justement quand je parle des attributions des uns et des autres, il ne revient pas à la Province de Liège de payer ce qu'un autre niveau de pouvoir devrait payer et donc par exemple pour avoir vécu tout de même quelques années à l'intérieur d'une commission notamment de l'environnement et de l'agriculture au parlement wallon. Je sais qu'il appartient à la Région wallonne de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

financer des études et pourquoi pas dans des services particuliers de l'Université de Liège et bien sur la population des blaireaux, de l'influence de la situation extérieure, sur les populations d'abeilles, de criquets belges ou de crapauds calamites et pourquoi pas de castors également.

Il semble opportun pour la Province de Liège de cibler ses dépenses en fonction des missions et du champ de compétence qui lui appartient.

A ce sujet-là, en ce qui concerne les exploitants agricoles, établissons tout d'abord un bilan de l'aide effective apportée par les services agricoles et les différentes ASBL agricoles avec lesquelles la province de Liège est associée.

Je rappelle, l'ASBL PROMOGEST aide les agriculteurs, en ce compris les producteurs laitiers, en leur apportant un soutien comptable et de gestion destiné à les aider à maîtriser leurs dépenses, soutien dans leurs démarches administratives ou légales et aide aux produits du terroir et développement de circuits-courts ;

Une autre ASBL VEGEMAR conseille les éleveurs producteurs de fourrage en leur permettant de minimiser leur coût, réduire l'impact environnemental des intrants, et les aide dans le cadre d'une reconversion au bio.

Dans le cadre des opérations agri-charme, la Province aide les agriculteurs à défendre leur image auprès du concitoyen ;

La Province de Liège soutient également financièrement les services de remplacement qui ont pour but de pallier les conséquences d'incapacité temporaire des agriculteurs.

Les analyses effectuées par nos services sont effectuées dans un but très précis : aider les agriculteurs à rentabiliser leurs engrais. Certes les prix des tests ont augmenté. Alors qu'elles n'avaient pas augmenté depuis plus de 15 ans, elles ont été légèrement augmentées en 2012, en accord avec une décision du Collège Provincial certes et indexées à la demande de la tutelle de la Région Wallonne. Cette redevance ne couvre pas le prix de revient de l'analyse et couvre à peine les frais d'achat des

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

réactifs du laboratoire.

Comme vous pouvez le constater, les aides que la Province de Liège propose à ses agriculteurs et donc aux producteurs laitiers vont bien au-delà de la gratuité des tests.

Mais, il y a toujours du positif dans tout cette remarque a été faite lors de la présentation du budget et donc à la présentation du budget nous avons présenté l'exercice tel qu'il était, j'ai quand même écouté également ce qui a été dit et donc, je prends en compte... C'est la poursuite, sensible au cri d'alarme des producteurs laitiers, je travaille donc depuis quelques semaines avec le secteur et les services pour être plus positif encore. Et donc, je rappellerai simplement que ce qui est gratuit n'a pas de valeur et donc un moment donné il faut pouvoir limiter les efforts et donc je reviendrai prochainement en commission pour présenter le résultat de nos travaux en cours.

Je vous remercie grandement au nom de mes services, de mon équipe, des blaireaux et des castors.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/082 : Représentation provinciale au sein du « Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (CITADELLE) ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 12-13/082). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc à l'unanimité que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions du Bureau ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/084 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de mise en conformité de trois ascenseurs à l'Ecole polytechnique de Herstal.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 12-13/084). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la 2^{ème} Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/085 : Perspective d'acquisition de l'immeuble sis rue Fond Saint-Servais, 14 à 4000 Liège et contigu au bâtiment abritant le Service provincial des Bâtiments.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 12-13/084). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions.

Mme DERSELLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Président. Chers Collègues, votre Commission s'est réunie hier. Elle a examiné la perspective d'acquisition de l'immeuble rue Fond Saint-Servais à Liège. Cet immeuble est contigu au bâtiment abritant le service provincial des Bâtiments, le SPB.

Les documents mis à disposition sont numérotés 12-13/085. L'analyse de ce dossier a appelé 5 grandes questions de la part des commissaires.

Il s'agit de : 1. La valeur de l'immeuble. 2 la description des lieux. 3. Les travaux à mettre en œuvre. 4. Le mode de désignation des notaires et 5. Le motif pour ne pas passer par le comité d'acquisition.

M. le Député et Mme la Directrice générale ont répondu conjointement aux questions en faisant référence aux pièces mises à disposition des commissaires.

Voici ce qui en ressort : pour le point 1. Le montant de l'estimation de l'immeuble est fixé à 444.000 EUR. 2. Le descriptif des lieux met en avant cet immeuble contigu au bâtiment du SPB avec en plus une construction à l'arrière et une cour intérieure ce qui présente l'avantage de doubler les superficies d'une part et d'autre part d'avoir deux cours intérieures jointives. Pour la troisième série de question, les travaux d'aménagement consistent à adapter un immeuble logement à un immeuble bureau. Il s'agit simplement, premièrement de travaux d'électricité, particulièrement pour les installations informatiques. Deuxièmement de la pose de cloison afin de créer des locaux dévolus à des bureaux et dans un troisième temps, il s'agit de la finition du bâtiment qui se trouve à l'arrière. La majorité des travaux d'aménagements sera effectuée en interne. Maintenant quant à la désignation du notaire, la Province applique la circulaire de la Région wallonne qui en fixe les modalités. En

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

l'occurrence le Collège est libre de désigner le notaire qui lui convient. Pour l'évaluation de la valeur de cette maison, il s'agit de Maître DUSART. Et enfin, l'administration a fait le choix de ne pas passer par le Comité d'acquisition et donc de prendre un notaire pour avancer plus vite dans ce dossier. Pour finir, et pour rester pratique, l'ensemble des commissaires saluent la proposition de M. le Député d'organiser la visite des bâtiments provinciaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/086 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 12-13/086). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. La deuxième commission a pris connaissance de ce document lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Document 12-13/087 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Liège Logement », en abrégé « AIS Liège Logement » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale AIS - Haute Ardenne » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 12-13/087) et le point complémentaire n°7 de l'ordre du jour (document 12-13/102). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la 3^{ème} Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/088 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Nature de Botrange - Maison du Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

Document 12-13/089 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes », en abrégé « CATPW » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 11 et 12 de l'ordre du jour (document 12-13/088 et 12-13/089). Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Le document 12-13/088 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la 3^{ème} Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, le document 12-13/089 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Janine WATHELET à nous en faire connaître les conclusions.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune). - M. le Président. Chers Collègues. Juste une question d'un Commissaire demandant si le CATPW ne faisait pas double emploi avec la Région wallonne, le Député a rappelé que le CATPW était le bras armé de la Région wallonne pour l'organisation des salons touristiques et des vacances.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote globalisé des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/090 : Centre hospitalier régional de la Citadelle - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2013. Nouveau pacte d'actionnaires portant sur les exercices 2012 - 2017 (liquidation 2013 - 2018).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 12-13/090). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission en date de ce lundi 25 février.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions.

J'invite le rapporteur Mme PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole.

Mme PIRMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président. La 4^{ème} Commission s'est réunie ce 25 février et lors de l'examen de ce point, Deux questions ont été posées. D'une part sur le montant des bénéfiques à distribuer et d'autre part sur le pourcentage des parts détenues par la Province par rapport à la totalité des parts.

La représentante de la Citadelle qui assistait à la commission n'ayant pu répondre en direct, les réponses ont été transmises hier aux membres de la Commission. A savoir, que la Province a perçu des dividendes à hauteur de 158.002, 54 € en 2010 et 2011 et devrait percevoir annuellement ce même montant jusqu'en 2017.

D'autre part, la représentation provinciale globale au sein de l'intercommunale est de 8, 73 % du capital souscrit consolidé.

Le point a été adopté par 11 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la

Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/091 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes pour les comptes « Prêt à la construction » et « Prêts sociaux au logement » à partir du 1^{er} janvier 2013.

Document 12-13/092 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécialisé de Micheroux à partir du 1^{er} janvier 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 14 et 15 de l'ordre du jour (document 12-13/091 et 12-13/092). Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la 5^{ème} Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote globalisé des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/093 : Octroi du titre de Député provincial honoraire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 12-13/093). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau en date du 18 février 2013.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc à l'unanimité que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION (à la tribune). - Je vous remercie M. le Président. Chers Collègues, le Bureau s'est prononcé à l'unanimité, il faut s'en réjouir et accueillir au rang des Députés provinciaux honoraires M. LACROIX mais je profite de ce point pour suggérer peut-être au Collège provincial d'adresser aux Conseillers, Conseillères provinciaux sortant qu'il y a des conditions à remplir pour être Conseiller provincial honoraire et une demande à formuler. Il est probable qu'un certain nombre ait perdu de vue la possibilité de cette démarche. Ambassadeur de la Province de Liège, c'est bien. Conseillers provinciaux honoraires, c'est aussi ambassadeur et c'est mieux.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions du Bureau ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/097 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Dyle-Gette », en abrégé « C.R.D.G. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/098 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière du Sous-Bassin hydrographique de la Vesdre », en abrégé « C.R.V. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/099 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents », en abrégé « C.R.M.A. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/100 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière pour l'Amblève », en abrégé « C.R.A. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points complémentaires 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/097, 12-13/098, 12-13/099 et 12-13/100). Ces documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole.

Mme DERSELLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Président. Chers Collègues, votre 2^{ème} Commission s'est réunie hier. Cela concerne les rapports d'évaluation annuels relatifs aux 4 contrats de rivières suivants : Dyle-Jette ; le sous-bassin hydrographique de la Vesdre ; Meuse aval et affluents ; Amblève ; et ce pour l'exercice 2011, prévision 2012 avec respectivement les documents 12-13/ 097, 98, 99 et 100.

Ces dossiers n'ont soulevé spécifiquement aucune question de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

la part des Commissaires.

Cependant, un des Commissaire demande pourquoi le contrat de rivière Ourthe ne vient pas avec les autres bassins.

Il lui a été répondu par l'administration que le rapport d'évaluation vient d'être terminé et qu'il sera présenté au prochain Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/101 : Service provinciaux : Travaux de réparation et d'amélioration de l'étanchéité des plages et des locaux techniques du complexe de piscine au Domaine provincial de Wégimont - Accord amiable mettant fin au litige.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire 6 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/101). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M.GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Président. Chers Collègues, votre 2^{ème} Commission a examiné le document 101

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

concernant la proposition d'accord amiable dans le cadre de travaux effectués au Domaine de Wégimont.

Mme la Directrice nous expose les faits et la proposition de médiation.

2005, des problèmes d'infiltration d'eau apparaissent et font suite au Domaine. Le litige oppose les divers intervenants du chantier, la Province et la compagnie d'assurance ETHIAS.

2007, le manque de résultats et l'aggravation des infiltrations font l'objet d'un procès-verbal. La réception définitive des travaux n'est pas accordée en raison des malfaçons.

2008, une déclaration de sinistre est déposée auprès de l'assureur. Des travaux de réparations ponctuelles permettent néanmoins de maintenir le site en exploitation.

A la suite d'un courrier, la Région wallonne impose la mise en conformité du site pour la nouvelle saison. Une action en justice permettra la désignation d'un expert judiciaire.

A la suite des négociations, les diverses parties en cause ont accepté de financer de manière partagée le montant des travaux. L'accord comprend non seulement les travaux de base mais également les améliorations nécessaires.

Sur un total général de 617.000 presque 618.000 €, notre institution prendra en charge 62.500 € équivalent à la vétusté ainsi que 184.000 € de travaux d'amélioration. Les considérant comme complémentaires. Logiquement, c'est la même firme qui fera l'ensemble des travaux en même temps, bien sûr.

La question d'un Commissaire. Comment la part de chacun des intervenants a-t-elle été évaluée. Mme la Directrice précise que deux experts se sont succédés, les responsabilités ont été définies et la part financière de chacun a été évaluée.

Sans autre question, votre commission vous propose d'adopter la proposition par 13 voix pour et 7 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/103 : Modification apportée au règlement du fonctionnement du Studio de la Médiathèque du Service Culturel de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire 8 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/103). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est par 11 voix pour et 4 abstentions que la 3^{ème} Commission vous propose d'adopter la résolution.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/104 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Jumping International de Liège » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/105 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !!! » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points complémentaires 9 et 10 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/104 - 12-13/105). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est par 12 voix pour et 4 abstentions que la 5^{ème} Commission vous propose d'adopter ces deux documents.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vais juste aborder le point du jumping. Les castors ce n'était pas moi... Je m'inquiétais des blaireaux liégeois.

Ce soutien à un évènement de renommée qui porte bien au-delà de nos frontières nationales est certainement positif pour notre Province. Je n'ai pas l'intention de vous demander de le suspendre. Ma question tient des liens que nous mettons en place et de la réflexion qui est menée lorsque nous soutenons une organisation. Au-delà du volet événementiel, avons-nous intégré la participation de nos étudiants, du métier du cheval par exemple ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT. - M. le Député, vous répondez ?

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - M. le Président. M. GERARD., le jumping international de Liège, si je ne me trompe pas cette année, c'était le week-end de la Toussaint, donc 6 jours après notre prestation de serment donc vous comprendrez que pour répondre j'ai un petit peu interrogé les services.

Je rappelle et, je pense, vous le faites de bon cœur, que la Province de Liège collabore dans le Jumping international de Liège qui faut-il le rappeler réunit à Liège depuis plus de 20 ans plus de 25.000 visiteurs le fréquente.

De plus, il me plait à souligner également qu'en amont des diverses épreuves internationales la Province de Liège et son Service des Sports soutiennent depuis 1997 le Trophée des Manèges de la province de Liège.

Ce trophée réunit des centaines de jeunes cavaliers de plus de 60 cercles équestres de la province de Liège qui toute l'année se préparent avec des phases éliminatoires au sein de leur cercle pour gagner leur participation aux phases finales se déroulant au levée de rideau des épreuves internationales dans les Halles des Foires de Coronmeuse.

Cependant lorsque qu'on évoque cette question de fond, il ne faut pas oublier que le Jumping international de Liège accueille déjà des stages pédagogiques et didactiques pour les étudiants de notre Enseignement provincial puisque chaque année une vingtaine d'étudiants et leurs professeurs de l'IPEA de La Reid, on y revient, collaborent au montage des divers parcours des épreuves nationales et internationales.

Après avoir fourni ces informations, je pense avoir répondu à son attente puisqu'en effet dans le cadre du Jumping international de Liège, la Province de Liège participe à une manifestation internationale de marque qui développe une image positive de l'Institution provinciale bien au-delà de nos frontières mais aussi c'est peut-être cela le plus important contribue à la formation des élèves inscrits dans notre Enseignement provincial.

M. LE PRESIDENT. - Je clos la discussion générale. Nous

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

passons à un vote globalisé des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/106 : Services provinciaux : Marché de services - Mode de passation et conditions de marché pour la souscription d'emprunts pour le financement d'investissements provinciaux - Exécution du budget extraordinaire 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/106). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre 5^{ème} Commission vous propose d'adopter la résolution.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO.
Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FEVRIER 2013

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2012, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 18h05.